



# Rapport annuel

## Exercice clos au 31 mars 2023



Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2023 et est établi conformément aux dispositions des articles L.225-100-1 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce ainsi que du §4.2 des Règles de marché d'Euronext Growth.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société : <https://entech-se.com/investisseurs/documentation/>

# Sommaire

1	Activité de la société .....	5
1.1.1	Les atouts de la Société : ses compétences transverses en matière de conversion de l'énergie, de pilotage intelligent de l'énergie, des interfaces de supervision interactive et de démonstration de son savoir-faire au travers d'E-Factory.....	6
1.1.2	La conception et l'installation de centrales photovoltaïques .....	7
1.1.3	Le stockage d'énergie renouvelable .....	7
1.1.4	Le développement de l'activité de production et de stockage de l'hydrogène vert.....	7
2	Rapport d'activité sur l'exercice écoulé et analyse par activité .....	9
2.1	Faits marquants de l'exercice.....	9
2.1.1	Renforcement du Président Directeur Général et fondateur au capital .....	9
2.1.2	Renforcement de l'équipe de direction .....	9
2.1.3	Conversion en Actions de l'Emprunt Obligataire OCA09-2021.....	9
2.1.4	Cession des titres GEPS TECHNO .....	9
2.1.5	Ouverture de nouvelles implantations.....	9
2.1.6	Des succès commerciaux et de nouveaux projets .....	10
2.2	Activité.....	12
2.3	Résultats.....	13
3	Examen de la situation financière.....	16
4	Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé .....	17
5	Filiales et participations .....	17
6	Salariés .....	17
7	Crédits d'Impôt Recherche & Innovation .....	18
8	Evolution prévisible - objectifs .....	18
8.1	Accélérer le déploiement commercial et renforcer les programmes de formation .....	18
8.2	Consolidation de l'avance technologique à travers une politique de R&D active .....	19
8.3	Consolidation de sa place dans la chaîne de valeur en co-développant des projets .....	19
9	Activité de la Société en matière de Recherche et Développement .....	20
10	Affectation du résultat annuel .....	20
11	Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices .....	21
12	Résultats des 5 derniers exercices .....	21
13	Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société .....	22
14	Informations relatives à l'actionariat.....	23
14.1	Répartition du capital et des droits de vote .....	23
14.2	Pacte d'actionnaires .....	24
14.3	Programme de rachat d'actions (descriptif du programme de rachat d'actions) .....	24
14.4	Evolution du cours de l'action Entech (mnémonique ALESE).....	24
14.5	Opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leurs sont étroitement liées réalisées au cours du dernier exercice.....	25
14.6	Prises de participation de 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66 % du capital ou des droits de vote ou prise de contrôle	25
14.7	Action d'autocontrôle et participations croisées.....	26
14.8	Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions .....	26

14.9	Prêts interentreprises .....	26
14.10	Principaux risques et incertitudes .....	26
15	Conventions réglementées et transactions avec des parties liées .....	26
16	Rapport sur le gouvernement d'entreprise .....	27
16.1	Modalité d'exercice de la direction générale .....	27
16.2	Composition du Conseil d'administration .....	28
17	Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice .....	29
18	Rémunération des administrateurs .....	34
19	Permanence des méthodes comptables .....	34
20	Information sur les délais de paiement .....	34
21	Attribution de BSPCE et / ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux .....	34
22	Adoption du Code Middlednext .....	34
23	Examen des critères d'indépendance des administrateurs .....	36
24	Réunions du Conseil d'administration .....	37
25	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux .....	37
26	Compte de résultat .....	40
27	Bilan .....	41
27.1	Actif .....	41
27.2	Passif .....	42
27.3	Tableau de flux de trésorerie .....	43
27.4	Tableau de variation des capitaux propres .....	44
27.5	Notes annexes aux états financiers .....	44
Annexe A - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels .....		69
Annexe B - Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées .....		75



# Rapport de gestion

Exercice clos au 31 mars 2023

# 1 Activité de la société

## Présentation générale de la société

La Société a pour activités principales le développement et la commercialisation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques permettant à ses clients d'augmenter l'efficacité de leurs installations et d'optimiser leur retour sur investissement. La Société opère aussi bien sur des installations reliées aux réseaux existants (*on grid*) que hors réseau (*off grid*) permettant la création de *microgrids*. Elle fournit également des solutions de production et de stockage de l'hydrogène vert (c'est-à-dire provenant d'énergies renouvelables).

En outre, la Société est amenée à se positionner sur d'autres maillons de la chaîne de valeur, en amont et en aval, à travers le co-développement et l'exploitation. La Société répond en effet favorablement aux sollicitations d'acteurs institutionnels de territoire et de développeurs-opérateurs privés afin de mutualiser une démarche de développement de projets. Cela, pour l'ensemble des trois familles d'activité : production, stockage et hydrogène.

La Société est devenue un acteur majeur dans les énergies renouvelables en s'appropriant une maîtrise des briques technologiques aujourd'hui indispensables dans tout système intégrant ces énergies. La Société est agnostique<sup>1</sup> sur les choix technologiques constituant les systèmes déployés, ce qui lui permet d'une part d'acquérir une large expertise et un retour d'expérience sur les différentes technologies disponibles sur le marché et, d'autre part, de concevoir ses briques logicielles de manière à assurer la capacité à communiquer efficacement avec ces technologies variées. Cette interopérabilité est un atout clé pour tout intégrateur.

La Société dont toutes les activités sont liées aux énergies renouvelables, participe donc directement à la protection de l'environnement qui est un défi majeur du 21<sup>ème</sup> siècle dans un contexte de changement climatique, réduction de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux, impacts sanitaires...

La Société bénéficie également de la reconnaissance de son écosystème au travers des prix qu'elle a remportés :

- Lauréat Green Tech Verte le 1<sup>er</sup> décembre 2016,
- Lauréat InnoEnergy le 5 juin 2018,
- Lauréat concours innovation ADEME le 20 juillet 2018,
- Lauréat du Prix de la transition écologique et du Prix de l'initiative Ressources humaines le 19 mai 2022.
- Lauréat du Prix « Transitions énergétiques » lors du Forum Economique Breton le 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2022
- Lauréat du Prix GreenTech et Energie lors du Trophée d'or du Sommet des Entreprises de croissance le 29 mars 2023

En outre, la Société est lauréate, depuis le 3 mai 2021, du programme French Tech GREEN20 pour l'année 2021 dans le cadre du mouvement French Tech For The Planet qui a sélectionné 20 startups GreenTech à fort potentiel. La Société qui a fait partie des 20 startups sélectionnées bénéficie ainsi de l'accompagnement de la Mission French Tech : une visibilité renforcée et un accès prioritaire aux services de l'Etat, ainsi que de celui du ministère de la Transition écologique, partenaire de ce programme.

L'essor des énergies renouvelables a fait du stockage d'énergie et du pilotage intelligent des réseaux électriques des enjeux majeurs. La Société vise à répondre à ces enjeux au travers de prestations clés en mains associant des expertises de conception, de conversion, de stockage et de pilotage. Ce positionnement vise à se démarquer de la concurrence par la capacité à gérer de bout en bout des projets complexes à forte valeur ajoutée.

La Société participe ainsi à cette transition énergétique grâce (i) à ses compétences transverses en matière de conversion de l'énergie, de pilotage intelligent de l'énergie, des interfaces de supervision interactive et de démonstration de son savoir-faire au travers notamment d'E-Factory son usine. Ses compétences lui permettent de développer ses trois domaines d'activité : (ii) la conception et l'installation de centrales photovoltaïques, (iii) le stockage de l'énergie renouvelable et (iv) la production et le stockage de l'hydrogène vert.

---

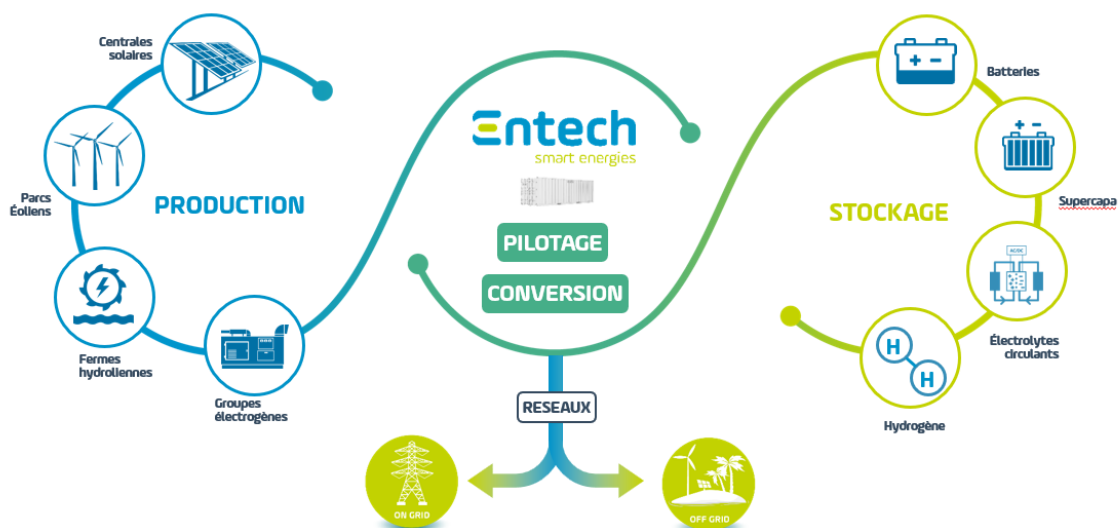
<sup>1</sup> La notion « d'agnosticisme » signifie que les technologies de la Société ne sont pas limitées à un usage en particulier. Par exemple, la technologie d'Entech n'est pas uniquement limitée aux réseaux d'électricité issus des panneaux solaires, elle peut également être appliquée aux réseaux d'électricité global, éoliens, etc... Le fait que les technologies et composants de la Société soient agnostiques lui permet d'élargir le nombre de fournisseurs potentiels et réduit ainsi sa dépendance.



Source : Société

Au 31 mars 2023, le chiffre d'affaires de la Société est réparti de la façon suivante :

CA par segment (en k€)	31/03/2023	%	31/03/2022	%	Var. N/ N-1
Production	16 602	48,4%	10 935	52,5%	52%
Stockage	16 132	47,0%	9 348	44,9%	73%
Hydrogène	1 593	4,6%	530	2,5%	201%
<b>TOTAL</b>	<b>34 327</b>	<b>100,0%</b>	<b>20 812</b>	<b>100,0%</b>	<b>65%</b>



Source : Société

1.1.1 Les atouts de la Société : ses compétences transverses en matière de conversion de l'énergie, de pilotage intelligent de l'énergie, des interfaces de supervision interactive et de démonstration de son savoir-faire au travers d'E-Factory

Les atouts des solutions conçues et intégrées par la Société reposent sur :

- **La maîtrise de la conversion d'énergie** qui inclut une maîtrise des technologies de conversion d'électronique de puissance, nécessaire au raccordement des énergies renouvelables et des moyens de stockage. Les centrales solaires, les systèmes de stockage, les éoliennes, les énergies marines, étant autant de technologies qui nécessitent une interface d'électronique de puissance qui permet d'adapter la fréquence et tension mais aussi qui constitue le moyen de piloter les flux d'énergie de ces différentes sources.
- **Le pilotage intelligent des énergies**, l'Energy Management System (EMS) étant le composant central de pilotage dans les systèmes intégrant les énergies renouvelables. La Société a développé une solution adaptée à ses applications, baptisée ESEReg, qui permet à ses clients d'optimiser la valeur du stockage d'énergie, d'augmenter le retour sur investissement en exploitant tous les cas d'utilisation du stockage d'énergie et en générant de nouvelles sources de revenus.

- **Des interfaces de supervision interactives**, la solution de supervision SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) développée par la Société, baptisée ESEView, étant intégrée à la plupart de ses réalisations.
- **E-Factory** est le nouveau siège de la Société baptisé « E-Factory » mais également la vitrine de son savoir-faire ainsi que son centre de recherche et développement pour des solutions innovantes de production et de gestion durables des énergies.

### 1.1.2 La conception et l'installation de centrales photovoltaïques

La Société propose des solutions clés en main pour la construction de centrales photovoltaïques, avec ou sans stockage d'énergie. Elle a développé un haut niveau de savoir-faire en matière de développement, construction, intégration et exploitation de centrales photovoltaïques en les intégrant aussi bien sur le réseau public d'électricité que sur les réseaux locaux décentralisés ou encore dans le cadre de projets d'autoconsommation.

Grâce à son savoir-faire et à ses nombreuses compétences notamment en matière de gestion de projets complexes, la Société maîtrise l'ensemble des composantes d'un contrat EPC (« Engineering, Procurement and Construction », i.e. contrat de conception, d'approvisionnement et d'installation de parcs photovoltaïques) pour garantir la réussite de ses projets.

La Société permet également, de valoriser les bâtiments (agricoles, tertiaires, industriels, collectivités...), d'améliorer la performance énergétique et de réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique. En autoconsommation avec ou sans stockage ou en revente d'énergie solaire, la Société apporte des solutions innovantes à tous les projets de conversion d'énergie solaire. En outre, la Société propose des ombrières photovoltaïques afin d'assurer la recharge de véhicules électriques.

Au 31 mars 2023, la puissance installée par Entech pour ses clients s'élève à 150 MWc pour les centrales en service ou en cours de construction alors qu'elle était de 90 MWc au 31 mars 2022.

### 1.1.3 Le stockage d'énergie renouvelable

Alors que les réseaux électriques historiques utilisent des turbines à inertie mécanique pour absorber les variations de puissance liées aux fluctuations de la demande et ainsi stabiliser les réseaux, le développement des énergies renouvelables solaires et éoliens implique une utilisation de convertisseurs électroniques pour remplir cette fonction de stabilité. La Société dispose d'un savoir-faire concernant le nombre de convertisseurs propriétaires à installer sur une installation donnée pour atteindre des indicateurs clés de performance cibles notamment en termes d'optimisation des temps de réponse. Un système de stockage est le plus souvent composé de batteries couplées à un ou plusieurs convertisseurs.

Le stockage d'énergie renouvelable constitue un outil central de gestion et de régulation intelligente des flux d'électricité. Au cœur de réseaux électriques de plus en plus interconnectés, mais aussi sur des systèmes isolés, le stockage d'énergie renouvelable et en particulier le stockage électrochimique fait partie d'un ensemble d'outils et de moyens essentiels pour accompagner le raccordement massif des nouvelles sources d'énergie décentralisées.

L'interconnexion mais aussi l'intermittence des productions renouvelables sont des spécificités qui exigent des solutions innovantes capables d'équilibrer et de réguler les flux d'énergie. Pour répondre à ces défis, grâce à des solutions et des produits de stockage d'énergie innovants, la Société aide les développeurs de projets, les collectivités et les opérateurs de réseaux à améliorer considérablement la qualité du réseau, à faire face à l'instabilité et à l'imprévisibilité de ces systèmes de production d'électricité tout en réduisant les coûts énergétiques.

Les systèmes de stockage électrochimique par batterie, développés et intégrés par la Société, délivrent à ses clients tous les services de décalage, filtrage, stockage et rationalisation pour leur offrir une valorisation maximale d'usage de leur mix énergétique. Il s'agit, à ce jour, du principal système de stockage utilisé par la Société.

Au 31 mars 2023, la puissance des centrales de stockage d'énergie renouvelable en service ou en cours de construction pour des clients s'élève à 93 MWh alors qu'elle était de 56 MWh au 31 mars 2022.

### 1.1.4 Le développement de l'activité de production et de stockage de l'hydrogène vert

La Société étant technologiquement agnostique aussi bien pour la production d'énergie renouvelable que pour le stockage, elle s'est tout naturellement tournée vers la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène vert.

La production d'hydrogène vert nécessite une maîtrise de la production, de la conversion et du pilotage des énergies renouvelables. L'utilisation d'hydrogène fait appel aux mêmes équipements de conversion que pour le stockage électrochimique, que cela soit pour alimenter un usage mobile ou stationnaire. Cette activité est actuellement stimulée

par la volonté étatique des pays européens de développer la filière, notamment la France qui accorde de nombreuses aides pour déployer l'hydrogène vert.

Après avoir reçu en mars 2021, une première commande (642 k€) d'un opérateur qui déploie des systèmes autonomes (groupes électrohydrogènes) pour fournir de l'énergie hors réseau, Entech a remporté un deuxième contrat pour la conception et la fourniture de solutions de conversion et de distribution électrique des premiers électrolyseurs d'une société de technologie œuvrant pour la production d'hydrogène décarboné. La solution technique développée par Entech assure l'alimentation électrique des *stacks* de l'électrolyseur depuis le réseau électrique. Les premiers démonstrateurs du client d'Entech seront capables de produire plusieurs centaines de kg d'hydrogène par jour.



## 2 Rapport d'activité sur l'exercice écoulé et analyse par activité

### 2.1 Faits marquants de l'exercice

#### 2.1.1 Renforcement du Président Directeur Général et fondateur au capital

Durant l'exercice clos le 31 mars 2023, le Président Directeur Général et co-fondateur d'Entech, Christopher Franquet, a, via sa holding personnelle la société ENJOY, acquis des actions de la Société auprès de la holding personnelle du second co-fondateur Laurent Meyer, la société MEFASUDE. Ces acquisitions ont été réalisées en deux tranches. La première tranche portait sur 0,76% du capital social et a été rachetée le 23 octobre 2022. La seconde tranche portait sur 3,44% du capital social et a été rachetée le 26 janvier 2023.

Cette transaction a fait suite au souhait de Laurent Meyer de quitter ses fonctions au sein du Groupe pour se consacrer à de nouveaux projets personnels dans le respect de son engagement de non-concurrence ; il a démissionné en octobre 2022 de ses mandats d'administrateur et de Directeur Général Délégué. Il s'est engagé à conserver, via sa holding personnelle la société MEFASUDE, le solde de ses actions, soit 12,6% du capital, pendant une durée de 4 ans et à préserver le concert existant avec le co-fondateur, Christopher Franquet.

#### 2.1.2 Renforcement de l'équipe de direction

Au cours de l'été 2022, Entech a franchi le cap des 100 collaborateurs, ce qui représente une hausse de plus de 30% en un an et concerne toutes les fonctions de l'entreprise : commerce, R&D, opérations et ingénierie.

Pour accompagner sa forte croissance, Entech a également annoncé en octobre 2022 l'arrivée de trois nouveaux membres à son Comité de Direction, dont deux nouvelles recrues : Jean Blavot, Directeur des opérations, et Gaël Le Goc, Responsable RSE et Communication. La création de ces deux nouveaux postes s'inscrit dans la structuration de la forte croissance de la société et l'augmentation rapide de la taille des projets, tant en France qu'à l'international. Benoît Mahé, actuel Responsable Administratif et Financier rejoint aussi le Comité de direction au poste de Directeur Administratif et Financier.

#### 2.1.3 Conversion en Actions de l'Emprunt Obligataire OCA09-2021

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du Président Directeur Général en date du 7 avril 2022, la société Entech a constaté la conversion automatique des OCA09-2021 d'un montant de 3 000 000€ en actions ordinaires et l'augmentation corrélative du capital et la modification corrélative des statuts.

#### 2.1.4 Cession des titres GEPS TECHNO

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2022, la société Entech a procédé à la cession de sa participation dans la société GEPS TECHNO dont elle détenait 1,66% du capital social. Le prix de cession est de 250 674€. Cette participation avait été acquise pour 200 900€.

#### 2.1.5 Ouverture de nouvelles implantations

Fin septembre 2022, Entech a annoncé l'ouverture de bureaux à Lyon et Vannes.

La nouvelle implantation à Lyon permet d'élargir le développement régional et de recruter des talents pour créer un nouveau pôle d'excellence dans les métiers de l'intelligence artificielle. 7 collaborateurs, docteurs, ingénieurs et techniciens spécialisés en intelligence artificielle, big data, machine learning... développent des logiciels de gestion de l'énergie (Energy Management Systems) et des algorithmes de diagnostic/pronostic hébergés dans les solutions cloud d'Entech. Des collaborations et des thèses sont planifiées avec les instituts de recherche et les laboratoires publics constituant l'écosystème régional d'innovation. Des équipes dédiées à la gestion de projet, aux études et au commerce y seront déployées à moyen terme.

L'agence de Vannes est spécialisée dans les raccordements électriques en Haute Tension (de 20kV à 225kV). L'expertise de cette équipe de 5 collaborateurs permet à l'entreprise de réaliser des projets de plus forte puissance. Elle va concevoir les interfaces techniques entre les réseaux de distribution et de transport, les moyens de production et les consommateurs en passant par la réalisation de modèles numériques.

En février 2023, Entech s'est également implantée à proximité d'Angers. Les équipes de ce centre technique travaillent sur les études de conception électrotechniques et mécaniques et le pilotage des projets photovoltaïques et stockage par batteries. Ces locaux servent aussi de base aux équipes chantiers qui réalisent la conduite de travaux, les installations électriques et la mise en service des systèmes. L'intérêt est d'être au plus proche des installations afin d'assurer un meilleur service de proximité. D'une surface totale de 650 m<sup>2</sup>, dont 500 m<sup>2</sup> d'espace de stockage et de préparation des chantiers, l'établissement a été ouvert le 3 février 2023 et accueille déjà 5 personnes. L'objectif est de monter à 10 collaborateurs d'ici la fin de l'année 2023 et deux fois plus d'ici 2 ans.

Désormais implantée dans trois régions, Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, dont l'attractivité est reconnue, Entech a tous les atouts pour poursuivre sa forte dynamique de recrutement.

## 2.1.6 Des succès commerciaux et de nouveaux projets

### 2.1.6.1 Lancement d'un partenariat sur la seconde vie des batteries de véhicules électriques

Le 7 juin 2022, Entech a annoncé, en tant que coordinateur du consortium, le lancement du projet ABR (Automotive Batteries Reuse) soutenu par la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et Rennes Métropole. Le consortium formé de Stellantis, Talendi, l'Université Bretagne Sud (Institut de recherche du Puy de Dôme, UMR CNRS 6027) et Entech œuvrera au développement de solutions de stockage en utilisant la seconde vie des batteries automobiles.

« Développer une filière et des innovations autour du démantèlement des batteries automobiles, (diagnostic, sécurité, data...) et solutions pour optimiser la seconde vie des batteries » est l'objectif annoncé pour ABR Project, porté par Entech et ses partenaires.

Le projet bénéficie d'un financement par la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et Rennes Métropole, à hauteur de 495.8 k€ sur deux ans. ABR Project est également labellisé par le pôle ID4CAR, qui a reconnu le caractère innovant du projet, et la pertinence des débouchés économiques envisagés.

Pour Christopher Franquet, Président Directeur Général d'Entech, « La seconde vie des batteries de véhicules électriques pourrait représenter un immense marché, mais de nombreux freins restent à lever pour que ce marché soit viable économiquement. Entech fait partie des acteurs capables de mettre au point les nouvelles technologies qui rendront possible l'essor de cette filière. »

Le marché du véhicule électrique devrait continuer à progresser dans les années à venir, avec une offre toujours plus large des fabricants et la démocratisation des bornes de recharge sur le territoire. Plusieurs scénarios s'accordent sur cette tendance à l'augmentation de la mobilité électrique, qui pourrait représenter 80% du marché européen d'ici à 2050. Cet essor des véhicules électriques doit s'accompagner d'une réflexion sur la fin de vie des batteries. Or, si la durée de vie en mobilité d'une batterie Lithium-Ion est d'environ 12 ans, elle conserve ensuite jusqu'à 75% de sa capacité de stockage pour une utilisation stationnaire.

### 2.1.6.2 Entech choisi comme partenaire par ENGIE Laborelec pour un projet pilote de stockage d'énergie hydrolienne en Ecosse

Le 27 décembre 2022, Entech a annoncé une commande d'Engie Laborelec pour un système de stockage par batteries qui sera installé au centre européen des énergies marines (EMEC) situé sur l'île d'Eday, dans l'archipel des Orcades au Nord de l'Ecosse.

Cette deuxième commande d'Engie Laborelec s'inscrit dans le cadre du projet FORWARD2030, financé par le fonds public européen Horizon 2020 et mené par un consortium dirigé par Orbital Marine Power, pionnier des turbines hydroliennes. Le système de stockage par batterie lithium-ion de 1,2 MW/1,5 MWh fourni par Entech est conçu pour analyser les bénéfices induits par l'association du stockage et de l'énergie marémotrice afin de répondre à l'évolution des exigences du réseau dans un contexte de pénétration croissante des énergies renouvelables tout en augmentant les revenus potentiels du projet. Cela permettra de démontrer la viabilité technologique et économique de cette association en vue d'un déploiement à plus grande échelle à travers l'Europe.

L'énergie hydrolienne, qui exploite l'énergie des courants marins, fait partie des énergies marines renouvelables. Hors éolien offshore, celles-ci représentent aujourd'hui moins de 0,1% du mix énergétique mondial : les objectifs du pacte vert européen nécessitent une multiplication par 25 de la capacité actuelle de production des EMR d'ici 2050. Pour y

parvenir, le passage au stade de développement industriel des technologies marémotrices est une nécessité. Le projet FORWARD2030, déployé en conditions réelles, est un des plus avancé dans le monde pour ce type d'énergie.

#### *2.1.6.3 Entech conduit le consortium C-3POe pour apporter électricité et eau aux îles et sites côtiers isolés*

Le 28 février 2023, Entech a annoncé le lancement du projet C3POe dont l'objectif est de constituer une gamme de produits Plug & Play pour une alimentation durable en électricité et en eau, à partir de ressources marines et renouvelables. Ces produits s'adressent à des populations côtières ou insulaires de 100 à 1000 personnes en manque d'eau et d'électricité. Le projet réunit un consortium, mené par Entech, dont les principaux partenaires sont H2X ECOSYSTEMS (hydrogène), SLCE watermakers (dessalement) et l'Université Bretagne Sud (recherche).

Il est financé par l'Union Européenne (FEDER), la Région Bretagne, Lorient agglomération et Rennes Métropole dans le cadre de l'Appel à Projets « L'innovation collaborative au croisement des filières », en appui sur les pôles de compétitivité.

L'objectif du projet C-3POe est de résoudre la problématique d'approvisionnement des îles et zones côtières qui manquent d'eau et d'électricité mais disposent d'eau de mer, d'énergies marines renouvelables et de soleil. Les marchés visés sont ainsi les îles européennes, notamment les îles bretonnes, les îles des Antilles, de l'Océan Indien et de Polynésie et les zones côtières d'Afrique et du Moyen-Orient.

Les produits conçus par le consortium sont des micro-réseaux intégrant des unités de dessalement, d'électrolyse et de batteries. L'eau produite par le dessalement pourra à la fois alimenter les habitants en eau potable et être transformée en hydrogène, via l'électrolyseur, pour stocker l'énergie à moyen-terme, en complément des batteries. Les systèmes, totalement autonomes et durables, devront s'intégrer de manière simple (solutions containerisées) pour s'adapter aux ressources et aux besoins locaux en eau et en électricité. Ils devront être facilement exploitables par les localités dans la durée, notamment grâce à des logiciels d'assistance, de pilotage et de diagnostic.

De ce fait, le modèle économique du projet repose principalement sur la vente d'équipements. Les premières ventes sont attendues d'ici 1 à 3 ans. Le potentiel à plus long-terme est estimé à plus de 10 M€ de chiffre d'affaires annuel pour le consortium, la part d'Entech représentant environ 40%.

## 2.2 Activité

Entech présente des résultats annuels au 31 mars 2023 en phase avec la forte croissance enregistrée sur l'exercice et la structuration des équipes pour franchir un nouveau palier en termes de taille de projets.

Montants en k€	31/03/2023 (12 mois)	31/03/2022 (12 mois)	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>34 327</b>	<b>20 812</b>	<b>65%</b>
Produits d'exploitation	35 569	22 833	56%
<b>Marge brute</b>	<b>9 360</b>	<b>6 090</b>	<b>54%</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	27,3%	29,3%	
<b>EBITDA</b>	<b>-397</b>	<b>57</b>	<b>n.a</b>
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	-1,2%	0,3%	
<b>Résultat courant</b>	<b>-1 202</b>	<b>-481</b>	<b>n.a</b>
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	-3,5%	-2,3%	
<b>Résultat net</b>	<b>-741</b>	<b>-278</b>	<b>n.a</b>
<i>En % du Chiffre d'affaires</i>	-2,2%	-1,3%	

### Forte croissance forte sur tous les segments d'activité

Entech enregistre sur l'exercice écoulé une croissance de +65% de son chiffre d'affaires, avec une dynamique soutenue sur tous les segments d'activité. Ainsi, l'activité Stockage et hydrogène progresse de +79% et représente sur le dernier exercice 52% des revenus. L'activité de Production (conception et installation de centrales photovoltaïques) est en hausse de +52% et représente 48% du chiffre d'affaires.

### Augmentation de la taille des projets

La taille des projets ressort à nouveau en croissance, avec une taille moyenne des prises de commandes de 2,5 M€ en 2022 (exercice clos au 31.03.23) à comparer à 1,5 M€ en 2021 pour les projets de stockage et de 2,1 M€ contre 1,3 M€ pour les centrales photovoltaïques.

## 2.3 Résultats

Résultats (en milliers d'€)	03/2023 12 mois	03/2022 12 mois	Var. 23 / 22
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>34 327</b>	<b>20 812</b>	<b>13 515</b>
Production stockée	296	169	127
Production immobilisée	946	1 852	-906
<b>Production de l'exercice</b>	<b>35 569</b>	<b>22 833</b>	<b>12 736</b>
Achats de matières premières et autres appro.	18 162	13 434	4 728
Variation de stock (matières premières et autres appro.)	1 463	-1 930	3 393
Achats études et sous-traitance	6 585	5 239	1 346
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	<b>9 360</b>	<b>6 090</b>	<b>3 269</b>
<b>MARGE BRUTE GLOBALE en % du Chiffre d'affaires</b>	<b>27,3%</b>	<b>29,3%</b>	<b>-2,0%</b>
Autres achats et charges externes (1)	2 748	1 880	868
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>6 611</b>	<b>4 210</b>	<b>2 401</b>
+ Subventions d'exploitation	140	24	116
- Impôts, taxes et versements assimilés	198	96	101
- Salaires et traitements & Intérim (2)	5 079	3 162	1 917
- Charges sociales	1 841	892	948
<b>EBE</b>	<b>-366</b>	<b>84</b>	<b>-450</b>
+ Autres produits	6	3	2
- Autres charges	37	30	7
<b>EBITDA</b>	<b>-397</b>	<b>57</b>	<b>-454</b>
<b>EBITDA en % du Chiffre d'affaires</b>	<b>-1,2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-1,4%</b>
+ Reprises sur dépréciations, provisions et amort.	0	3	-3
- Dotations aux amortissements	602	532	70
- Dotations aux provisions	103		103
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 102</b>	<b>-472</b>	<b>-630</b>
+ Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements)	3		3
+ Produits financiers	18	247	-229
- Charges financières	122	256	-133
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-1 202</b>	<b>-481</b>	<b>-722</b>
<b>RESULTAT COURANT en % du Chiffre d'affaires</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>-1,2%</b>
+ Produits exceptionnels	371	566	-195
- Charges exceptionnelles	300	139	161
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>72</b>	<b>427</b>	<b>-356</b>
Impôts sur les bénéfices	-390	224	-614
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-741</b>	<b>-278</b>	<b>-463</b>

(1) Hors études et sous-traitance (analysée en marge brute), intérim (analysée avec Salaires et traitements) et incluant les transferts de charges externes.

(2) Intègrent l'intérim et les transferts de charges de personnel.

## MARGE BRUTE

Au 31 mars 2023, le taux de marge brute s'établit à 27,3% du chiffre d'affaires contre 29,3% au 31 mars 2022.

L'achat d'études et le recours à la sous-traitance s'établit à 6 585 k€ au 31 mars 2023, soit 19,2% du chiffre d'affaires contre 5 239 k€ au 31 mars 2022, soit 25,2% du chiffre d'affaires. La société a recours à de la sous-traitance de capacités dans le cadre notamment d'installation et de câblage de centrales photovoltaïques et à de la sous-traitance de compétences (entreprises spécialisées en soudure, chaudronnerie, etc.).

## EBITDA

Au 31 mars 2023, l'EBITDA est de -397 k€, soit -1,2% du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2022, il s'établissait à 57 k€, soit 0,3% du chiffre d'affaires.

## Masse salariale

Pour permettre la progression de son activité, la société maintient ses efforts de structuration par l'intégration de nouvelles compétences sur ses métiers. L'évolution des effectifs s'établit comme suit sur les 12 derniers mois :

EFFECTIF MOYEN	31/03/2023	31/03/2022
Cadres	64	39
ETAM	48	33
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>72</b>

Pour faire face à la forte croissance, Entech a annoncé en octobre 2022 l'arrivée de trois nouveaux membres à son Comité de Direction, dont deux nouvelles recrues : Jean Blavot, Directeur des opérations, et Gaël Le Goc, Responsable RSE et Communication. La création de ces deux nouveaux postes s'inscrit dans la structuration de la forte croissance de la Société et l'augmentation rapide de la taille des projets, tant en France qu'à l'international. Benoit Mahé, précédemment Responsable Administratif et Financier, rejoint aussi le Comité de Direction au poste de Directeur Administratif et Financier.

Charges de personnel (en milliers d'€)	2022/2023 12 mois	2021/2022 12 mois
Chiffre d'affaires	34 327	20 812
Salaires et traitements & Intérim	5 079	3 162
Charges sociales	1 841	892
Charges de personnel	6 919	4 054
Charges de personnel en % du chiffre d'affaires	20,2%	19,5%

Sur l'exercice 2022/2023, les charges de personnel (y compris intérim et après déduction des transferts de charges de personnel) représentent 20,2% du chiffre d'affaires contre 19,5% sur l'exercice annuel précédent, une légère augmentation expliquée par l'arrivée de profils plus expérimentés au sein des équipes.

**Achats et charges externes**

Achats et Charges Externes (en milliers d'€)	2022/2023 12 mois	2021/2022 12 mois
Chiffres d'affaires	34 327	20 812
Achats non stockés	380	218
Locations immobilières et charges locatives	460	391
Locations mobilières	203	101
Primes d'assurances	242	146
Honoraires et frais d'actes	454	323
Frais de déplacement, missions et réceptions	456	326
Services bancaires	154	82
Divers	446	325
Transfert de charges	-47	-31
<b>Total Achats et Charges Externes</b>	<b>2 748</b>	<b>1 880</b>
<b>Achats et Charges Externes en % du chiffre d'affaires</b>	<b>8,0 %</b>	<b>9,0%</b>

Les achats et charges externes (hors sous-traitance analysée en Marge Brute et Intérim analysé en Charges de personnel) représentent 8,0% du chiffre d'affaires, soit 2 748 k€, contre 9,0% au cours de l'exercice annuel précédent, soit 1 880 k€.

Cette hausse de 868 k€ est essentiellement imputable à la structuration de la société pour faire face à la croissance.

Il est à noter que les locations immobilières et charges s'élevaient à 460 k€ (contre 391 k€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022) et intègrent le loyer versé à la SCI Menez Prat Kemper pour les bâtiments occupés depuis mars 2021 d'un montant de 400 k€ annuels.

### 3 Examen de la situation financière

Au 31 mars 2023, les fonds propres s'élèvent à 29,1 M€ pour un montant de dettes financières de 6,4 M€.

La trésorerie ressort à 11,2 M€.

Entech bénéficie ainsi de moyens financiers et d'un levier de dette conséquents pour financer ses fortes ambitions de développement.

Bilan (en milliers d'€)	03/2023	03/2022	Var. %
Actif Immobilisé	4 754	4 042	17,6%
Actif Courant	42 821	41 436	3,3%
dont trésorerie et équivalent	11 152	17 939	-37,8%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>47 576</b>	<b>45 478</b>	<b>4,6%</b>
Capitaux Propres	29 109	26 839	8,5%
Autres Fonds Propres	409	484	-15,5%
Provisions	103	0	100,0%
Dettes Financières	6 431	10 460	-38,5%
Dettes d'Exploitation	11 524	7 695	49,8%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>47 576</b>	<b>45 478</b>	<b>4,6%</b>

L'actif immobilisé progresse de 4 042 k€ à 4 754 k€ (soit +712 k€) du fait notamment de l'immobilisation en cours du nouveau banc de test et le développement de la solution ESE soft.

L'actif courant (voir ci-dessous) progresse de 1 385k€ du fait de la progression de l'activité.

en milliers d'euros	03/2023	03/2022	Var. %
Matières premières, approvisionnements	646	2 109	-69,4 %
En-cours de production de biens	465	169	175,2%
Avances et acomptes versés sur commandes	2 957	1 568	88,6%
Clients et comptes rattachés	24 472	17 492	39,9%
Autres créances	2 650	2 040	29,9%
Disponibilités et VMP	11 152	17 939	-37,8%
Charges constatées d'avance	479	119	303,9%
<b>Actif Courant</b>	<b>42 821</b>	<b>41 436</b>	<b>3,3%</b>

Le poste clients et comptes rattachés en lien est en hausse de 6 980 k€, en ligne avec l'avancement des projets en cours au 31 mars 2023. Les autres créances sont composées de produits à recevoir à hauteur de 1 709k€ (essentiellement des subventions) et du produit à recevoir au titre des CIR et CII 2022 à hauteur de 390 k€.

Les dettes financières (voir ci-dessous) diminuent de 4 029 k€ essentiellement du fait de la conversion en actions de l'emprunt obligataire, souscrit auprès d'Epopée Gestion en septembre 2021, pour un montant de 3 000 k€. Cette baisse de l'endettement financier est accentuée par les échéances de remboursements d'emprunts bancaires (1 665 k€), partiellement compensées par la souscription d'un nouvel emprunt auprès de Bpifrance pour 638 k€.

en milliers d'euros	03/2023	03/2022	Var. %
Emprunts obligataires convertibles	0	3 000	-100%
Emprunts auprès d'établissements de crédit	6 431	7 460	-13,8%
Concours bancaires courants	0	0	N/A
<b>Dettes Financières</b>	<b>6 431</b>	<b>10 460</b>	<b>-38,5%</b>



Les dettes d'exploitation (voir ci-dessous) progressent de 3 864 k€ sous l'effet de la progression de l'activité.

en milliers d'euros	03/2023	03/2022	Var. %
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	27	0	N/A
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 431	3 512	54,6%
Dettes fiscales et sociales	3 186	2 084	52,9%
Autres dettes	6	7	-15,0%
Produits constatés d'avance	2 874	2 058	39,7%
<b>Dettes d'Exploitation</b>	<b>11 524</b>	<b>7 661</b>	<b>50,4%</b>

L'évolution des dettes fournisseurs et comptes rattachés (+1 919 k€) est corrélée à l'évolution de l'activité. L'évolution des dettes fiscales et sociales (+1 103 k€) est essentiellement liée à la TVA sur la provision pour Factures à Emettre.

## 4 Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé

### Conflit Ukraine – Russie

L'impact du conflit sur l'activité de la société est jugé non significatif.

### Entech remporte un contrat majeur en stockage d'énergie auprès d'un groupement public conduit par GEG

Par voie de communiqué de presse le 30 mai 2023, Entech a annoncé avoir remporté un contrat-cadre avec quatre acteurs publics de l'énergie situés en Isère, en Savoie, dans le Loiret et dans le Val d'Oise. L'appel d'offres public, coordonné par GEG (Gaz Electricité de Grenoble), porte sur la fourniture de 6 sites en systèmes de stockage par batteries.

Le contrat-cadre permettra aux clients de passer des commandes au cours des 6 prochains mois pour une capacité de stockage pouvant dépasser 50 MWh, représentant ainsi le plus grand projet de stockage remporté par Entech à ce jour. Chaque infrastructure de stockage commandée sera mise en œuvre dans un délai d'un peu moins d'un an.

Ces systèmes de stockage par batteries délivrés par Entech offriront des services de régulation de fréquence au réseau électrique au niveau français et européen. Ils pourront aussi se substituer à des actifs de régulation de fréquence existants tels que des centrales thermiques par exemple.

## 5 Filiales et participations

Au jour du présent rapport, la société détient les participations suivantes :

- SAS WEST AIR : 15 800 € (15,04 % du capital), dépréciés à 100 % ;
- SAS ATL EN TIC : 5 000 € (20 % du capital) ;
- FINISTERE MER VENT : 100 € (0,02 % du capital).

## 6 Salariés

Evolution des effectifs d'Entech et masse salariale

Effectif à la fin de la période	31/03/2023	31/03/2022	Var.
OPERATIONS	101	62	39
DIRECTION	6	4	2
COMMERCE ET MARKETING	9	7	2
SERVICES TRANSVERSESES	16	10	6
QUALITE	3	2	1
<b>Total général</b>	<b>135</b>	<b>85</b>	<b>50</b>

Entech compte au 31 mars 2023 un effectif de 135 personnes.

La masse salariale (y compris charges sociales) s'élève à 6 919 k€ au 31 mars 2023 contre 4 054 k€ au 31 mars 2022, soit une augmentation de 70,7%.

### Actionnariat salarié

Nous vous informons que le personnel salarié de la Société ne détenait, au dernier jour de l'exercice et dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, aucune participation au capital de la Société.

Les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 (options de souscription ou d'achat d'actions) font l'objet d'un rapport spécial établi conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce.

## 7 Crédits d'Impôt Recherche & Innovation

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élèvent au 31 mars 2023 à la somme de 390 k€ et ont fait l'objet d'une demande de remboursement en juillet 2023.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élevaient au 31 mars 2022 à la somme de 293 k€ et avaient fait l'objet d'une demande de remboursement en juillet 2022.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés au poste Impôts sur les Sociétés dans le compte de Résultat.

## 8 Evolution prévisible - objectifs

Grâce aux projets réalisés avec succès, les équipes Entech sont de plus en plus sollicitées et sont appelées à se positionner sur des projets de taille croissante, aussi bien auprès des clients existants que de nouveaux clients. Ainsi, sur l'exercice passé (clos au 31.03.2023), la Société a travaillé sur un nombre de projets en hausse de +25%, avec une taille moyenne de projet en progression de +57%. Au 31.03.2023, le carnet de commandes s'élève à 32 M€, soit autant de chiffre d'affaires déjà sécurisé.

Cette dynamique de croissance soutenue se poursuit avec, par exemple, l'appel d'offres remporté par Entech pour un potentiel de stockage de 50 MWh auprès de l'entreprise locale de distribution GEG au mois de mai.

Ainsi, Entech confirme ses objectifs moyen-terme 2025 (exercice clos le 31 mars 2026) d'un chiffre d'affaires d'environ 130 M€ et d'une marge d'EBITDA de l'ordre de 20% s'appuyant sur plusieurs facteurs :

- Economies d'échelles réalisées sur les achats grâce à une montée en puissance des volumes. Les commandes émises par Entech seront plus significatives auprès des fournisseurs et son pouvoir de négociation des prix sera amplifié ;
- Les nombreux projets R&D dans lesquels la Société investit vont rentrer en fonctionnement au fur et à mesure générant des avancées technologiques et permettant des progrès dans la réalisation des projets ;
- Amélioration croissante de la standardisation et de l'industrialisation des processus internes de la Société et des processus externes d'exécution des projets.

L'accélération du chiffre d'affaires a été possible grâce à trois principales actions qui seront également les piliers de la croissance à venir :

### 8.1 Accélérer le déploiement commercial et renforcer les programmes de formation

La Société a notamment :

- Renforcé sa force commerciale avec le recrutement de 2 personnes, ce qui a fait passer la force commerciale de 7 à 9 personnes. Ces nouvelles ressources permettent à la Société d'intensifier la prospection à la fois auprès des clients existants et auprès de nouveaux clients potentiels et renforceront sa capacité à répondre aux appels d'offres.
- Intensifié ses efforts en communication et marketing pour accompagner et soutenir la force commerciale et la capacité à recruter, à travers principalement :

- des campagnes de communication locales, mettant en avant les savoir-faire de la Société ainsi que les intérêts à rejoindre ses équipes ;
  - une démarche marketing produits autour des trois activités et du logiciel commun et développement du *branding* associé ;
  - la réalisation de supports digitaux : vidéos des projets, reportage, interviews clients, interviews collaborateurs, adaptation du site internet aux différents marchés ciblés ;
  - l'organisation d'évènements lors des étapes clés des projets ;
  - la participation aux évènements spécialisés du secteur des énergies renouvelables et de l'hydrogène, en France et à l'international, à destination des prospects, clients et potentiel collaborateurs.
- Ouvert, en plus des bureaux localisés à Lyon et Vannes, un centre de travaux à Angers pour augmenter sa présence et son maillage. Cette quatrième implantation d'Entech a vocation à accompagner les projets Photovoltaïque et Batteries tout au long de leur cycle de vie, en région Pays de la Loire et au-delà.
  - Renforcé ses équipes de gestion de projets et de marketing ainsi que son personnel d'encadrement.
  - Renforcé ses programmes de formation qui peuvent varier en fonction des domaines d'activités entre 6 et 18 mois afin de permettre à un collaborateur d'être pleinement opérationnel, étant précisé que la Société a créé des programmes de formation internes pour ses collaborateurs dans le cadre de la Entech Academy à partir d'avril 2022. Ce dispositif d'accompagnement a vocation à développer la productivité des équipes et représente ainsi un des leviers identifiés par la Société pour améliorer la marge sur projet.

## 8.2 Consolidation de l'avance technologique à travers une politique de R&D active

L'ingénierie et l'innovation sont au cœur de la proposition de valeur de la Société avec environ 60% des effectifs représentés par des ingénieurs.

Afin de pérenniser son avance technique et technologique, la Société prévoit de continuer de renforcer son équipe R&D par principalement des profils spécialisés dans les domaines suivants : informatique industrielle, web design, data science, système hydrogène, thermique et système électrique.

La Société entend poursuivre son activité de R&D principalement sur les axes suivants :

- Accélérer le développement des fonctionnalités logicielles toujours plus performantes et différenciantes :
  - Développer les fonctions apprenantes, capitaliser sur les *big data* récoltées sur le parc en exploitation,
  - Développer les fonctionnalités de maintenance prédictive pour pousser la performance des équipements sur la durée d'exploitation pour maximiser les bonifications,
  - Intégrer les nouveaux usages : lien avec les infrastructures de mobilité décarbonée, monétique et plateforme de valorisation des flux d'énergie.
- Accélérer le développement, standardiser et industrialiser les produits liés à l'activité de production et utilisation d'hydrogène vert ;
- Accélérer le développement, standardiser et industrialiser les produits liés à la mobilité électrique : infrastructure de recharge, systèmes de propulsion et alimentation mobile, pour les domaines terrestre et naval ;
- Intégrer les technologies futures d'électronique de puissance.

Enfin, la Société a la volonté d'anticiper les évolutions et les besoins des différents marchés, tout en maintenant une veille technologique active et en participant à des projets innovants dans des domaines fondamentaux qui pourront apporter un avantage compétitif fort dans le futur.

Tous ces développements feront l'objet d'une évaluation et pourront, si cela s'avère pertinent, être protégés au travers de dépôt de brevets.

## 8.3 Consolidation de sa place dans la chaîne de valeur en co-développant des projets

La Société ambitionne d'intervenir régulièrement en qualité de co-développeur de projets photovoltaïques, de stockage ou d'hydrogène et de livrer des projets clés en main à ses clients. La Société intervient d'ores et déjà à ce jour dans deux

projets de ce type, en qualité de co-développeur avec Énergies en Finistère dans le cadre d'un projet d'exploitation d'un parc photovoltaïque dans l'ancienne décharge de Kerjéquel, à Quimper et à Javené en Ille-et-Vilaine.

Compte tenu des sollicitations reçues en vue de codévelopper des projets, la Société envisage d'étudier de nouvelles opportunités. Pour ce faire, elle entend répondre favorablement aux demandes d'acteurs institutionnels de territoire et de développeurs-opérateurs privés qui reconnaissent les fortes compétences d'Entech sur ces phases amont de genèse des projets. Dans le cadre d'une telle démarche, une société adhoc sera créée par la Société et les acteurs institutionnels de territoire ou les développeurs-opérateurs privés pour chaque projet de co-développement.

L'activité de co-développement présente un certain nombre d'avantages pour la Société :

- Cultiver des compétences de développement de projet et acquérir des retours d'expérience d'exploitation additionnels dont bénéficieront tous les projets des clients,
- Disposer de "vitrines" additionnelles pour présenter les performances très supérieures au marché des solutions logicielles propriétaires développées par Entech pour le pilotage de l'énergie,
- Se positionner très en amont sur l'intégralité du projet,
- Gagner en visibilité sur l'activité de construction clé-en-main,
- Générer des revenus récurrents à travers l'exploitation des centrales,
- Générer des revenus récurrents à travers une rémunération sur les performances ou directement sur la vente d'énergie ou de service en étant intégré à la société d'exploitation.

La Société envisage d'ores et déjà d'augmenter progressivement le nombre de projets de co-développement à la fois en photovoltaïque et en stockage d'énergie sur les 5 prochaines années, étant précisé qu'il s'agit d'opérations mobilisant des investissements importants. A titre d'exemple, la Société estime que l'investissement en capitaux propres pour la construction d'un projet de centrale photovoltaïque d'une valeur totale comprise entre 1 M€ et 5 M€ varie entre 100 et 200 k€ et peut atteindre plusieurs millions d'euros lorsqu'il s'agit de projets de stockage.

L'atteinte des trois grands objectifs présentés ci-avant requiert la mise en œuvre de moyens qui seront affectés par ordre de priorité :

- au financement du besoin en fonds de roulement de la Société inhérent à son activité ;
- aux plans de recrutements concernant le renforcement de l'équipe Innovation pour conserver l'avance technologique dont dispose aujourd'hui la Société, le renforcement de l'équipe commerciale pour conquérir de nouveaux clients sur de nouveaux marchés, la croissance des équipes de chefs de projets et enfin, la consolidation de quelques fonctions support (Fonction finance et RH notamment) ;
- au financement du co-développement via notamment des études techniques et de faisabilité et le recrutement de business développeurs et de gestionnaires de projet.

## 9 Activité de la Société en matière de Recherche et Développement

Les activités de notre société en matière de recherche et développement au cours de l'exercice ont porté sur plusieurs projets, dont ceux concernant l'évolution du logiciel ESE soft et le développement d'un nouveau banc de test. Ces projets sont toujours en cours au 31 mars 2023.

Les activités de la société en matière de recherche et développement se sont matérialisées au cours de l'exercice par la comptabilisation de 946 245€ au titre de la production immobilisée.

## 10 Affectation du résultat annuel

Nous vous proposerons lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2023 se soldant par une perte de 740 742€.

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposerons de décider d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 :

- au débit du poste « Autres réserves » à hauteur de 304 616 €
- et le reliquat, au débit des « Primes d'émission », à hauteur de 436 127 €.

## 11 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices de la société, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31.03.2022	- €	- €	- €	- €
31.03.2021	- €	- €	- €	- €
31.03.2020	71 905 €	- €	- €	- €

## 12 Résultats des 5 derniers exercices

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
Capital Social	2 002 080 €	2 002 080 €	2 002 080 €	2 819 898 €	2 909 109 €
Nombre d'actions ordinaires	20 855	20 855	20 855	14 099 488	14 545 543
Nombre maximal d'actions futures à créer	1 710	1 710	1 970	503 655	48 000
<i>Par conversion d'obligations</i>	1 710	1 710	1 710	431 655	-
<i>Par exercice de droits de souscription</i>			260	72 000	48 000
Chiffre d'affaires hors taxes	4 212 405 €	6 330 419 €	9 428 260 €	20 812 203 €	34 327 116 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot. aux amort. et prov.	1 218 965 €	1 047 166 € -	527 630 €	363 484 € -	429 080 €
Impôts sur les bénéfices	85 624 € -	727 362 € -	578 466 €	224 285 € -	390 196 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot. aux amort. et prov.	761 987 €	719 054 € -	498 085 € -	277 613 € -	740 742 €
Résultat distribué	500 000 €	71 905 €	- €	- €	- €
Effectif moyen	23	38	50	72	112
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 117 242 €	1 573 183 €	2 028 986 €	3 008 264 €	4 961 083 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	220 746 €	332 193 €	466 958 €	892 480 €	1 840 541 €

## 13 Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

### RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

#### Engagement des instances de gouvernance

Dans sa démarche de structuration de l'entreprise, Entech a décidé de se doter d'instances de gouvernance les plus équilibrées possible, tant sur la parité hommes / femmes que sur la représentation de membres internes et externes à l'entreprise. Par cette volonté, le pilotage de l'entreprise s'enrichit des expériences, des cultures et des sensibilités différentes qui composent le conseil d'administration.

Les sujets RSE sont traités au plus haut niveau et des indicateurs de performances non financières sont suivis au sein du conseil d'administration. Depuis 2021, une évaluation ESG est effectuée tous les ans afin de mesurer l'efficacité des actions RSE menées et de positionner Entech par rapport aux entreprises de structure similaire. Ce rapport évalue la société à 74/100, ce qui correspond au barème de niveau Or selon le nouveau référentiel Gaïa dont la refonte est intervenue au cours de l'année 2022-23.

Des sondages de satisfaction salariés sont réalisés à intervalle régulier afin de relever les opportunités d'amélioration des conditions de travail. Les résultats de ces sondages sont analysés par les instances de direction qui définissent les objectifs à atteindre pour augmenter le bien-être au travail des salariés Entech.

Vis-à-vis des parties prenantes, les dirigeants d'Entech ont pris des engagements en matière d'éthique des affaires. L'entreprise Entech est signataire du Global Compact et ne pratique aucun lobbying. Les dirigeants ont été formés aux risques liés aux pratiques non responsables. Entech condamne la corruption et le trafic d'influence et s'engage pour le respect des droits humains et environnementaux. C'est pour cela qu'elle a publié une charte éthique à l'attention de ses parties prenantes détaillant l'éthique dans la conduite de ses affaires ainsi que dans ses relations avec les collaborateurs. Pour garantir le respect de ces règles, Entech a mis en place un système d'alerte ouvert aux collaborateurs et collaboratrices. Ce dispositif assure un traitement confidentiel des signalements et la protection de la personne l'ayant partagé, qui a agi de bonne foi contre toute forme de représailles.

#### Valorisation du capital humain

Entech est une entreprise en pleine croissance, accompagnée par une forte activité de recrutement. Une charte de la diversité a été signée par les dirigeants et tous les collaborateurs intervenants dans la sélection des candidats et la gestion des carrières des salariés afin de ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit fondée sur le patronyme, l'origine géographique, l'origine sociale, le handicap, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les mœurs, la situation familiale, les caractéristiques génétiques, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, l'état de santé, l'état de grossesse.

Entech cherche à refléter la diversité de la société dans l'effectif de l'entreprise, et communique en faveur de la non-discrimination et de la diversité.

Bientôt signataire du Pacte Parité de la French Tech, Entech s'engage à « accélérer vers un écosystème start-up plus paritaire ». Ce pacte met en valeur 5 objectifs principaux centrés autour de la parité dans les instances de gouvernance, la formation des managers sur les enjeux de diversité et lutte contre les discriminations, la création d'une équipe paritaire de représentants de l'entreprise et la publication d'offres d'emploi non-genrées.

La sécurité des salariés de l'entreprise est une priorité pour Entech. Pour l'assurer, Entech travaille activement sur la prévention des risques au travers du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et de plan de prévention spécifique à chaque chantier dont Entech a la responsabilité, et également par la réalisation d'audits réguliers permettant de relever les opportunités d'amélioration des conditions de travail. Afin de valider cette démarche, Entech a obtenu la certification MASE en octobre 2022.

Entech a par ailleurs mis à disposition de ses collaborateurs une plateforme pour remonter toutes situations jugées dangereuses (presque accidents, accidents du travail...), afin de consolider les résultats et de proposer des plans d'action ciblés.

L'entreprise a la volonté d'assurer à ses collaborateurs un équilibre vie privée / vie professionnelle ainsi qu'un bien-être au travail permettant un épanouissement personnel. A ce titre, une charte de télétravail a été signée avec les représentants du personnel. Des activités extra-professionnelles, telles que le yoga ou le badminton, sont également proposées et facilitées par Entech.

Entech, consciente d'évoluer dans un domaine en pleine mutation, est convaincue que la formation est indispensable pour aider ses collaborateurs et collaboratrices à s'adapter à leurs fonctions, particulièrement à leur arrivée. C'est

pourquoi la Entech Academy a été créée en avril 2022. Son objectif est de partager la connaissance et stimuler sa réflexion sur des sujets spécifiques tels que le dimensionnement des infrastructures, les batteries, les convertisseurs, la sécurité, la gestion de projets. Cette initiative propose des parcours d'intégration par métier afin d'approfondir les spécificités propres de l'emploi tenu.

#### Protection de l'environnement

Le développement des énergies renouvelables est la raison d'être d'Entech. Le bâtiment du siège de l'entreprise est représentatif de l'engagement de l'entreprise dans ce domaine : la E-Factory est un bâtiment passif certifié Passiv'Plus par l'Institut Passiv'haus. Il est surcapacitaire en énergie grâce à la surface de panneaux solaires couvrant le toit. La production d'énergie du bâtiment permet également la recharge des véhicules électriques de l'entreprise, et de ceux des collaborateurs, à titre gracieux.

Entech encourage les déplacements en vélo en indemnisant les salariés en fonction des kilomètres parcourus pour venir à vélo sur leur lieu de travail.

De nombreuses autres actions, telles que l'éco-pâturage ou la récupération des eaux de pluie pour l'entretien des espaces verts, le tri des déchets de l'entreprise, au siège ou sur les chantiers, ou la dématérialisation des fiches de paie, s'inscrivent dans la démarche générale d'Entech sur la minoration de son impact sur l'environnement.

Un bilan carbone réalisé mi-2022 a permis d'identifier et de hiérarchiser les axes d'amélioration des stratégies Entech sur la réduction de son empreinte sur l'environnement.

Toutes ces démarches sont validées par la certification ISO 14001 déjà obtenue et par la certification MASE.

#### Actions sociales et solidaires

Acteur des énergies renouvelables, Entech a proposé d'être un point de collecte Soren (PV Cycles) des panneaux solaires hors d'usage de la région de Quimper afin de les faire entrer dans la filière de recyclage. Toute personne, professionnel ou particulier, peut ainsi venir déposer des panneaux au siège de l'entreprise. Ces panneaux sont ensuite pris en charge et recyclés par l'association « Soren ».

Entech s'engage dans des opérations ponctuelles, comme la collecte de biens de première nécessité au moment de la guerre en Ukraine, ou la participation au financement d'un minibus pour les réfugiés ukrainiens de la région de Quimper.

## 14 Informations relatives à l'actionariat

### 14.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2023, le capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques (2)
SAS ENJOY	7 518 217	51,69	14 303 188	61,13
SAS MEFASUDE	1 833 245	12,60	3 666 490	15,67
<i>SAS concert ENJOY / MEFASUDE</i>	<i>9 351 462</i>	<i>64,29</i>	<i>17 969 678</i>	<i>76,81</i>
SAS UNEXO	472 274	3,25	655 597	2,80
EPOPEE GESTION	431 655	2,97	431 655	1,84
SAS FORCE 29	200 166	1,38	249 526	1,07
Nominatifs	5003	0,03	5003	0,02
Public (1)	4 066 850	27,96	4 066 850	17,38
Autodétention (2)	18 133	0,12	18 133	0,08
<b>Total</b>	<b>14 545 543</b>	<b>100,00</b>	<b>23 396 442</b>	<b>100,00</b>

(1) y compris BSPCE exercés, soit 14 400 actions.

(2) pour rappel : les actions en auto-détention sont privées de droits de vote

## 14.2 Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été signé le 12 octobre 2022 entre Monsieur Laurent MEYER, sa holding personnelle la société MEFASUDE et la société ENJOY, holding personnelle de Monsieur Christopher FRANQUET. Aux termes de ce pacte, Monsieur Laurent MEYER s'est notamment engagé à conserver les trois quarts de ses titres ENTECH pendant une durée d'au moins 4 ans et à préserver le concert entre co-fondateurs constitué par sa holding la société MEFASUDE et celle de Monsieur Christopher Franquet, la société ENJOY.

La société MEFASUDE s'était également engagée à céder à la société ENJOY 25% des actions de la société ENTECH qu'elle détenait, soit 4,2% du capital. Ces acquisitions ont été effectuées par la société ENJOY en deux tranches, la première portant sur 0,76% du capital a été effectuée le 23 octobre 2022. La seconde portant sur 3,44% du capital et a été effectuée le 26 janvier 2023.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

## 14.3 Programme de rachat d'actions (descriptif du programme de rachat d'actions)

### Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par la société dans le cadre des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2022, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 62 185
- Cours moyen des achats : 8,33 €
- Nombre d'actions vendues : 60 499
- Cours moyen des ventes : 8,37 €

Au 31 mars 2023, la société détenait 18 133 actions propres (soit 0,125 % du capital) dont la valeur évaluée au cours de clôture (8,50€) s'établit à 154 130,50 €.

La société détenait également 75 256,10 € en espèces à cette date sur le compte de liquidité.

100% des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 62 185 actions représentant 0,428 % du capital), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre. A cet effet, la société Entech a signé un contrat de liquidité le 29 octobre 2021 avec la société Portzamparc. Il est indiqué que lors de la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 septembre 2022 expirant le 6 mars 2024, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

## 14.4 Evolution du cours de l'action Entech (mnémonique ALESE)

Au 31/03/2023 :

- Cours de clôture : 8,50 €
- Capitalisation : 123,6 M€

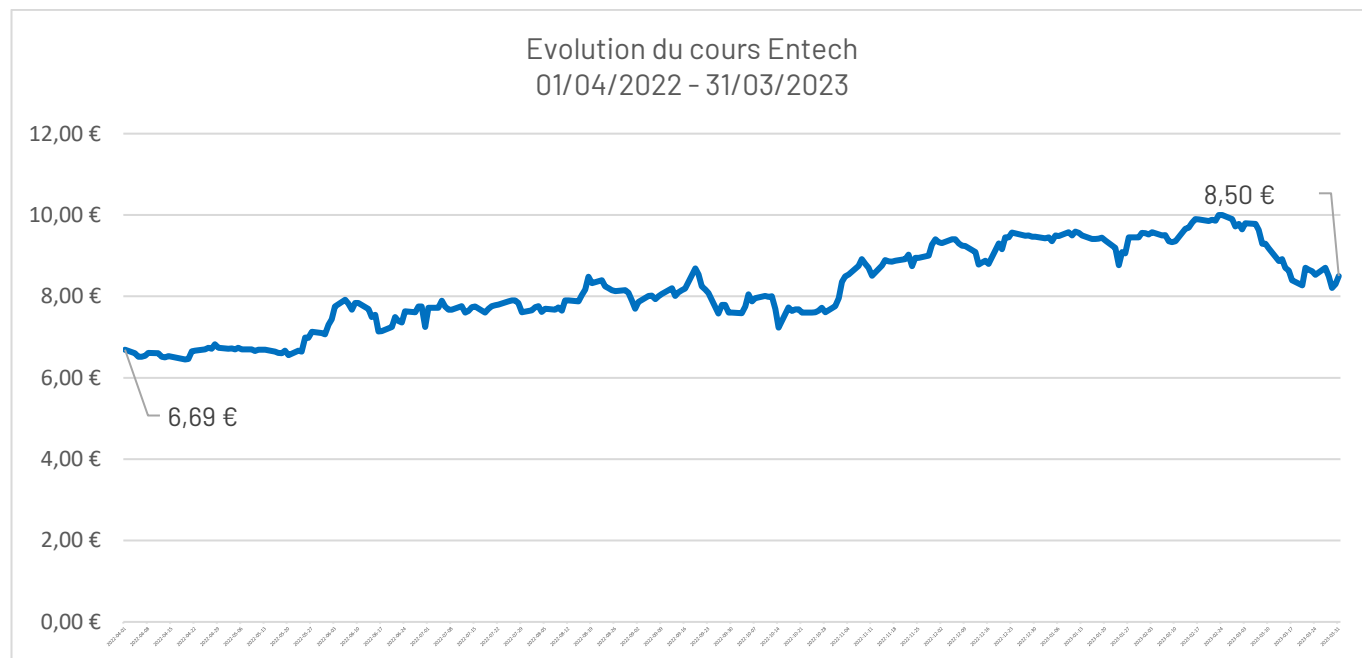
Appartenance aux indices :

- EN G ALL-SHARE GR,
- EN G ALL-SHARE NR,
- EN GROWTH ALLSHARE,
- EN TECH CROISS GR,
- EN TECH CROISS NR,
- EN TECH CROISSANCE



Mémento de l'actionnaire :

- Code ISIN : FR0014004362
- Tucker : ALESE
- Code Reuters : ALESE.PA
- Nombre de titres : 14 545 543
- Marché : EURONEXT GROWTH PARIS



### 14.5 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leurs sont étroitement liées réalisées au cours du dernier exercice

Les opérations suivantes sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leur sont étroitement liées ont été déclarées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 :

Prénom NOM	<b>Christopher FRANQUET</b>
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Président Directeur Général
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	SAS ENJOY
Description de l'instrument financier	Actions
Cessions d'instruments financiers : Montant total des cessions	Néant
Acquisitions d'instruments financiers : Montant total des acquisitions	<b>Le 23 octobre 2022 :</b> Acquisition de 110.000 actions à un prix unitaire de 6 euros. Montant total de la transaction : 660 000 € <b>Le 26 janvier 2023 :</b> Acquisition de 501.080 actions à un prix unitaire de 6 euros ; Montant total de la transaction : 3 006 480 €

### 14.6 Prises de participation de 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66 % du capital ou des droits de vote ou prise de contrôle

Néant.

## 14.7 Action d'autocontrôle et participations croisées

Nous vous rappelons que les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne détiennent aucune part du capital de notre société. De même, notre société ne détient aucune part du capital de l'un de ses actionnaires personnes morales.

Enfin aucune des sociétés que notre société contrôle directement ou indirectement ne détient une participation dans le capital de notre société.

## 14.8 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions

Néant.

## 14.9 Prêts interentreprises

Néant

## 14.10 Principaux risques et incertitudes

### Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital, d'obligations convertibles en actions, d'obtention d'aides publiques à l'innovation (subventions d'investissement, subventions d'exploitation, avances remboursables), de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche et Innovation et d'emprunts bancaires.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société anticipe ses besoins de financement et pilote l'évolution de sa trésorerie. Parallèlement, elle anticipe ses besoins et mène un dialogue permanent avec ses partenaires bancaires en vue de gérer les besoins de trésorerie.

La Société a réalisé, lors de son introduction en bourse le 4 octobre 2021, une augmentation de capital pour un montant total brut de 25 300 002 €. La Société a également souscrit en septembre 2021 un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 3 000 000 € auprès du FPCI Epopée Transitions 1.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, la société a constaté la conversion de cet emprunt obligataire en actions.

Malgré des liquidités élevées au 31 mars 2023, la Société maintient un suivi régulier du niveau de ses disponibilités.

### Risque de change

La Société est principalement exposée aux impacts de change en dollar (USD) sur ses achats. Compte tenu des volumes d'achat dans cette devise, la Société a mis en place des opérations de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En outre, la Société dispose de comptes bancaires libellés en dollar (USD).

## 15 Conventions réglementées et transactions avec des parties liées

Notre commissaire aux comptes examine, dans son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce, celles qui ont été passées par la Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé. Ce rapport est mis à votre disposition.

Nous vous indiquons qu'une convention de prestation a été conclue le 13 février 2023 entre Entech et NOMIZO, représentée par Marie de Lauzon, sa présidente, membre indépendante du Conseil d'administration. Cette mission s'inscrit dans les missions ou mandats que peut confier le Conseil d'administration du Bénéficiaire à un administrateur en application des dispositions de l'article L225-46 du Code de commerce. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2023.

Nous vous indiquons que des conventions de sous-location de locaux ont été conclues le 7 avril 2022 entre Entech et VEPV1 d'une part et entre Entech et E-FACTORY d'autre part. Ces conventions relèvent des articles susvisés et ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 6 avril 2022.

## 16 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 16.1 Modalité d'exercice de la direction générale

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2021 a décidé du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a nommé Monsieur Christopher Franquet en qualité de Président Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration du 12 octobre 2022 a constaté la démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué et d'administrateur de Monsieur Laurent Meyer.

## 16.2 Composition du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la composition du Conseil d'administration de notre société, ainsi que la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société durant l'exercice :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Année d'échéance du mandat (à l'issue de l'assemblée générale annuelle)	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Christopher Franquet	39	française	Président Directeur Général	04/06/21	2024	7 519 824 <sup>(1)</sup>	non
Patrick Capuano	60	française	Directeur Général Délégué	04/06/21	2024	0	non
Dominique Druon	59	française	n/a	04/06/21	2024	0	oui
Claire Lajoie-Mazenc	60	française	n/a	04/06/21	2024	0	oui
Marie de Lauzon	46	française	n/a	04/06/21	2024	144	Oui
Epopée Gestion, représentée par Aymeric Le Renard	38	française	n/a	06/09/22	2025	431 655	non

(1) 7.518.217 actions détenues par la SAS ENJOY détenue à 100% par Christopher Franquet à l'exception d'une action détenue par sa conjointe et 1.607 actions détenues en direct

Mandats / fonctions en cours		
Administrateurs	Société	Nature du mandat / fonction
Autres mandats exercés au sein de la Société		
Christopher Franquet	Entech	Président Directeur Général
Patrick Capuano	Entech	Directeur Général Délégué
Dominique Druon	n/a	n/a
Claire Lajoie-Mazenc	n/a	n/a
Marie de Lauzon	n/a	n/a
Epopée Gestion, représentée par Aymeric Le Renard	n/a	n/a
Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société		
Christopher Franquet	Enjoy E-Factory	Président E-Factory présidée par la SAS ENJOY, elle-même représentée par son Président, Christopher Franquet
	VEPV1	VEPV1 présidée par la SAS ENJOY, elle-même représentée par son Président, Christopher Franquet
	French Tech Brest + Technopole Quimper-Cornouaille Finistère Mer Vent	Administrateur Administrateur Administrateur
Patrick Capuano	n/a	n/a
Dominique Druon	Clayens	Membre indépendante du conseil de surveillance (depuis décembre 2019) Présidente depuis 2011
Claire Lajoie-Mazenc	Aliath	Administratrice
	Comité National Français du CIGRE SEE	Administratrice Présidente
	Club Stockage et Nouveaux Moyens de Production IEEE France Section Association Européenne pour le Stockage d'Énergie (EASE) WePower	Présidente Administratrice
		Membre du Comité Exécutif de WePower, organisation créée par la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement pour l'Asie du Sud.
Marie de Lauzon	n/a	n/a
Epopée Gestion, représentée par Aymeric Le Renard	Le Roy Logistique	Administrateur

## 17 Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par les Assemblées Générales du 4 juin 2021 et du 6 septembre

2022 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

<b>Mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour</b>		
<b>Administrateurs</b>	<b>Société</b>	<b>Nature du mandat</b>
<b>Autres mandats ayant été exercés au sein de la Société</b>		
Christopher Franquet	Entech SE SAS	Président
Patrick Capuano	n/a	n/a
Dominique Druon	n/a	n/a
Claire Lajoie-Mazenc	n/a	n/a
Marie de Lauzon	n/a	n/a
<b>Autres mandats ayant été exercés à l'extérieur de la Société</b>		
Christopher Franquet	Westair SAS	Administrateur
Patrick Capuano	n/a	n/a
Dominique Druon	LE BELIER	Administratrice indépendante, membre du comité d'audit et du comité de nomination/rémunération (2015-2020)
	APRIL	Administratrice indépendante, présidente du comité de nomination /rémunération et membre du comité stratégique (2013-2019)
	SCHUMACHER	Administratrice indépendante (2017-2019)
Claire Lajoie-Mazenc	n/a	n/a
Marie de Lauzon	Voltalia Greece SA	Administratrice
	2CRSI SA	Administratrice
	2CRSI SA	Directrice Générale Déléguée
	Gamestream SAS	Administratrice (représentante de 2CRSI SA)
	Boston Ltd	Administratrice
	2CRSI London Ltd	Administratrice

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Plafond autorisé	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023	Prix d'émission des actions
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes (17 <sup>ème</sup> résolution)	04.06.2021	04.08.2023**	2.000.000€ Plafond indépendant	n/a	-
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du DPS (19 <sup>ème</sup> résolution)	04.06.2021	04.08.2023**	2.000.000€ pour les actions 50.000.000€ pour les titres de créances  Plafonds indépendants	n/a	
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1 <sup>o</sup> de l'article L411-2 du code monétaire et financier et faculté d'instituer un délai de priorité (20 <sup>ème</sup> résolution)	04.06.2021	04.08.2023**	2.000.000€ pour les actions* 50.000.000€ pour les titres de créances**	n/a	(1)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS par une offre visée au 1 <sup>o</sup> de	04.06.2021	04.08.2023**	2.000.000€ pour les actions* (Limité à 20% du capital par an) 50.000.000€ pour les titres de créances**	n/a	(1)

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Plafond autorisé	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023	Prix d'émission des actions
l'article L411-2 du code monétaire et financier (21 <sup>ème</sup> résolution) Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne <sup>(2)</sup> (6 <sup>ème</sup> résolution)	06.09.2022	06.03.2024**	2.000.000€ pour les actions* 50.000.000€ pour les titres de créances**	n/a	(1)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (23 <sup>ème</sup> résolution)	04.06.2021	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue aux 19 <sup>ème</sup> à 21 <sup>ème</sup> résolutions de l'assemblée du 4 juin 2021 ****	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	n/a	-
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (7 <sup>ème</sup> résolution)	06.09.2022	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue à la 6 <sup>e</sup> résolution de l'assemblée du 6 septembre 2022 ****	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	n/a	-
Autorisation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit des adhérents d'un PEE (10 <sup>ème</sup> résolution)	06.09.2022	06.11.2024***	3% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation de capital	n/a	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail
Autorisation d'émettre des stock-options <sup>(3)</sup> (24 <sup>ème</sup> résolution)	04.06.2021	04.08.2024**	10% du capital social au jour de leur attribution par le Conseil <sup>(x)</sup>	n/a	Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le



Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Plafond autorisé	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023	Prix d'émission des actions
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions <sup>(4)</sup> (25 <sup>ème</sup> résolution)	04.06.2021	04.08.2024**	10% du capital social existant au jour de la date de l'attribution par le Conseil <sup>(x)</sup>		Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce
Autorisation d'attribuer des BSA, BSAANE BSAAR, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne (8 <sup>ème</sup> résolution)	06.09.2022	06.03.2024**	10% du capital social existant au jour de la date de l'attribution par le Conseil <sup>(x)</sup>		Moyenne des cours de clôture de l'action, aux cinq séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons
Autorisation d'attribuer des BSPCE au profit d'une catégorie de personnes (9 <sup>ème</sup> résolution)	06.09.2022	06.03.2024**	10% du capital social existant au jour de la date de l'attribution par le Conseil <sup>(x)</sup>		Fixé par le Conseil d'Administration le jour où ces BSPCE seront attribués, et au moins égal au plus élevé des montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ;</li> <li>soit, à défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital, la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE</li> </ul>

\* plafonds communs / \*\* plafonds communs /(x) plafonds communs

\*\*\*\* Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 6 septembre 2023 de renouveler cette délégation.

- le prix des actions ordinaires émises, sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%,
- la catégorie de personne est la suivante : des personnes morales de droit français ou étranger (dont holdings, entités, sociétés d'investissement, fonds communs de placement ou fonds gestionnaires d'épargne collective) ou des personnes physiques chacune présentant la qualité d'investisseur qualifié (au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier) et investissant à titre habituel dans des sociétés cotées opérant dans le domaine des énergies

renouvelables pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contre-valeur de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

- (3) les bénéficiaires de ces options ne pourront être que d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Entech et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ; d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce
- (4) l'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée au profit :
  - des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

## 18 Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2021 a fixé, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'administration à 30 000 euros.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que cette rémunération ne peut être versée qu'entre les seuls administrateurs indépendants et notamment en fonction de l'assiduité.

Il sera proposé aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte Annuelle, à tenir le 6 septembre 2023, de porter cette enveloppe de rémunération de 30 000 euros à 60 000 euros.

## 19 Permanence des méthodes comptables

Il n'y a pas eu de modification des méthodes comptables en vigueur.

## 20 Information sur les délais de paiement

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 4-1 à l'article A 441-2)	Article D. 441-1-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-1-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	109					68	22					58
Montant total des factures concernées TTC	625 551 €	489 580 €	69 255 €	23 234 €	18 847 €	600 915 €	2 122 461 €	12 409 €	616 396 €	467 359 €	849 482 €	1 945 646 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	2,05%	1,61%	0,23%	0,08%	0,06%	1,97%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							6,71%	0,04%	1,95%	1,48%	2,69%	6,15%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues						-						51
Montant total des factures exclues TTC						- €						2 170 482 €
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels					30 jours fin de mois	Délais contractuels					30 jours fin de mois

Montant total des achats de l'exercice TTC  
Chiffre d'affaires de l'exercice TTC

30 465 006 € GL auxiliaire fournisseurs trié sur journal d'achats  
31 614 073 € GL auxiliaire clients trié sur journal de ventes

## 21 Attribution de BSPCE et / ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

## 22 Adoption du Code Middlenext

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext tel qu'il a été publié le 13 septembre 2021 (le « Code Middlenext ») depuis l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlenext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

La Société se conforme d'ores et déjà à la majeure partie des recommandations du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date du présent rapport annuel :

Recommandations du Code Middlenext 2021	Appliquée	En cours de réflexion	Non appliquée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R2 : Conflits d'intérêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R4 : Information des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R5 : Formation des membres du Conseil*	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R7 : Mise en place des Comités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R8 : Mise en place d'un comité RSE*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Durée des mandats adaptées à la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Echelonnement des mandats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R14 : Relations avec les actionnaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R19 : Indemnités de départ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R20 : Régime des retraites supplémentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R22 : Revue des points de vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\*nouvelles recommandations issues du code Middlenext 2021.

R5 : La mise en place d'un plan de formation des administrateurs a été mis à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 6 avril 2023. Pour faire suite à ces échanges entre les administrateurs, un plan sera adopté prochainement par le conseil lors d'une prochaine réunion.

R16 : Les éléments composant la rémunération du Président-Directeur général sont détaillés dans la partie 25 du présent rapport.

R17 : En raison du départ du Directeur Général Délégué en octobre 2022, le conseil d'administration a, dans sa réunion du 13 décembre 2022 abordé le sujet de la succession du Président Directeur Général. A la suite de ces échanges, un plan de succession a été préparé et validé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 1er février 2023.

## 23 Examen des critères d'indépendance des administrateurs

Au regard des critères du code Middlednext exposés ci-après, trois membres du conseil d'administration, à savoir Madame Dominique Druon, Madame Marie de Lauzon et Madame Claire Lajoie-Mazenc, peuvent être qualifiés de membres indépendants :

Critères à apprécier	Christopher Franquet	Patrick Capuano	Aymeric Le Renard	Dominique Druon	Marie de Lauzon	Claire Lajoie-Mazenc
ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	x	x	✓	✓	✓	✓
ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	x	✓	✓	✓	x	✓
ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	x	✓	x	✓	✓	✓
ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	x	x	x	✓	✓	✓
ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Synthèse	non indépendant	non indépendant	non indépendant	indépendante	indépendante	indépendante

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait

Pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires, il convient de prendre en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs.

Compte tenu du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, l'équilibre des pouvoirs au sein du conseil est assuré grâce à la présence de trois administrateurs indépendants.

## 24 Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois :

Dates	Présence	Taux de présence
6 juin 2022	6 sur 6	100%
20 juin 2022	5 sur 6	83%
11 juillet 2022	5 sur 6	83%
6 septembre 2022	6 sur 7	86%
26 septembre 2022	6 sur 7	86%
4 octobre 2022	6 sur 7	86%
12 octobre 2022	6 sur 7	86%
25 octobre 2022	6 sur 6	100%
13 décembre 2022	5 sur 6	83%
1 février 2023	6 sur 6	100%

Lors de ces réunions, les sujets abordés par le Conseil d'Administration ont notamment porté sur l'activité de la Société et son développement, l'arrêté des comptes sociaux annuels et semestriels, l'arrêté du budget, les priorités extra-financières, les critères de rémunérations des dirigeants, la revue des risques...

## 25 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la recommandation numéro 16 du code Middlednext dans sa version de septembre 2021 et auquel la société adhère, nous vous présentons ci-après la rémunération des mandataires sociaux de notre société :

	Exercice clos le 31 mars 2023		Exercice clos le 31 mars 2022	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
<b>Christopher FRANQUET - Président Directeur Général</b>				
Rémunération fixe	100 000	100 000	100 000	83 000
Rémunération variable	39 808	30 000	30 000	-
<b>Total</b>	<b>139 808</b>	<b>130 000</b>	<b>130 000</b>	<b>83 000</b>
<b>Laurent MEYER - Directeur Général Délégué*</b>				
Rémunération fixe	100 000	46 010	100 000	80 000
Rémunération variable	-	30 000	30 000	-
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>76 010</b>	<b>130 000</b>	<b>80 000</b>

Il est également précisé que la direction générale était composée au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023 :

- d'un Président Directeur Général, Monsieur Christopher Franquet,
- d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Laurent Meyer jusqu'au 12 octobre 2022, date de sa démission des fonctions occupées.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2021 a fixé la rémunération annuelle brute de Monsieur Christopher Franquet en sa qualité de Président-Directeur Général de la Société à 100 000 euros, soit une rémunération brute mensuelle de 8 333 euros.

En outre, le Conseil d'administration du 11 juillet 2022 a déterminé la rémunération variable de Monsieur Christopher Franquet due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Cette rémunération variable, d'un montant maximum de 50 000 euros et dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs déterminés annuellement par le Conseil est conditionnée comme suit :

Pour l'exercice 2022-2023, la rémunération variable est déterminée à hauteur de :

- 60% pour les objectifs financiers qui sont les suivants :
  - o 20% du critère financier est lié à une augmentation du chiffre d'affaires 2022-2023 de la société par rapport au chiffre d'affaires 2021-2022.

- 20 % du critère financier est lié à une augmentation de l'EBITDA 2022-2023 de la société par rapport à l'EBITDA 2021-2022.
- 20 % du critère financier est lié à une augmentation de l'entrée en commande 2022-2023 de la Société par rapport à l'entrée en commande 2021-2022.
- 40% pour l'objectif extra-financier qui repose sur une augmentation de la notation de la société dans le référentiel de Gaïa Rating.

Au regard de ces critères et, d'une part, de l'arrêté des comptes annuels, et d'autre part, de la notation de la société obtenue, le Conseil d'administration qui s'est tenu le 27 juin 2023, a entériné une rémunération variable de 39 808 euros.

Le Conseil d'administration du 25 mai 2023 a décidé de porter la rémunération annuelle brute de Monsieur Christopher Franquet à 115 000 euros, soit une rémunération brute mensuelle de 9 583 euros, et a déterminé la rémunération variable de Monsieur Christopher Franquet due au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Cette rémunération variable, d'un montant de 50 000 euros plafonné à 200% et dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs déterminés annuellement par le Conseil est conditionnée comme suit :

Pour l'exercice 2023-2024, la rémunération variable est déterminée à hauteur de :

- 65% pour les objectifs financiers qui sont les suivants :
  - 25% liés à un objectif d'entrées en commande ;
  - 15% liés à un objectif de chiffre d'affaires ;
  - 15% liés à un objectif d'EBITDA ;
  - 10% liés à un objectif d'amélioration du BFR normatif de la société et son financement.
- 35% pour les objectifs extra-financiers qui sont les suivants :
  - 10% liés à des objectifs sur la sécurité : formation des effectifs et remontée et traitement des presque accidents et situations dangereuses ;
  - 10% liés à des objectifs orientés ressources humaines : formation, parité et égalité H/F ;
  - 5% liés à des objectifs relatifs à l'environnement : scopes 1 et 2 ;
  - 10% liés à des objectifs orientés RSE : Gouvernance et notation Ethifinance.

**Entech**  
smart energies

**Comptes annuels**

## 26 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	Comptes annuels 31/03/2023	Comptes annuels 31/03/2022	Var.
Production vendue de biens		32 610 915	17 546 514	15 064 401
Production vendue de services		1 716 201	3 265 689	-1 549 488
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	4.21	<b>34 327 116</b>	<b>20 812 203</b>	<b>13 514 913</b>
Production stockée		296 066	168 953	127 113
Production immobilisée		946 245	1 852 047	-905 802
Subventions d'exploitation	4.22	139 965	24 154	115 811
Reprises sur dépr., Prov. et amort., transf. de charges		116 988	110 015	6 973
Autres produits		5 828	3 446	2 382
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>		<b>35 832 208</b>	<b>22 970 818</b>	<b>12 861 390</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements		18 161 930	13 433 904	4 728 026
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		1 462 770	-1 930 267	3 393 037
Autres achats et charges externes	4.23	9 567 971	7 379 250	2 188 721
Impôts, taxes et versements assimilés		197 749	96 456	101 293
Salaires et traitements	4.24	4 961 083	3 008 264	1 952 819
Charges sociales		1 840 541	892 480	948 061
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4.28	601 970	532 304	69 666
Sur risques et charges : dotations aux provisions		103 170	0	103 170
Autres charges	4.29	36 781	30 114	6 667
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>		<b>36 933 964</b>	<b>23 442 505</b>	<b>13 491 460</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>		<b>-1 101 757</b>	<b>-471 687</b>	<b>-630 070</b>
Autres intérêts et produits assimilés		18 199	2 600	15 599
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		3 281	115 385	-112 104
Différences positives de change		27	128 767	-128 741
<b>Produits financiers (V)</b>		<b>21 507</b>	<b>246 752</b>	<b>-225 245</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0	3 281	-3 281
Intérêts et charges assimilées		100 881	241 938	-141 057
Différences négatives de change		21 353	10 363	10 990
<b>Charges financières (VI)</b>		<b>122 234</b>	<b>255 582</b>	<b>-133 348</b>
<b>Résultat financier (V-VI)</b>	4.30	<b>-100 727</b>	<b>-8 830</b>	<b>-91 897</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		<b>-1 202 483</b>	<b>-480 517</b>	<b>-721 967</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		120 435	16 024	104 411
Produits exceptionnels sur opérations en capital		250 674	550 135	-299 461
<b>Produits exceptionnels (VII)</b>		<b>371 109</b>	<b>566 159</b>	<b>-195 050</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		299 564	138 970	160 594
<b>Charges exceptionnelles (VIII)</b>		<b>299 564</b>	<b>138 970</b>	<b>160 594</b>
<b>Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	4.31	<b>71 545</b>	<b>427 189</b>	<b>-355 644</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	4.32	-390 196	224 285	-614 481
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		<b>36 224 824</b>	<b>23 783 729</b>	<b>12 441 095</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>36 965 566</b>	<b>24 061 342</b>	<b>12 904 225</b>
<b>Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		<b>-740 742</b>	<b>-277 613</b>	<b>-463 130</b>



## 27 Bilan

### 27.1 Actif

ACTIF (en €)		Notes	Comptes annuels 31/03/2023	Comptes annuels 31/03/2022
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement		648 740	1 051 154
	Concessions, brevets et droits similaires	4.1	119 464	68 072
	Immobilisations en cours		3 157 957	2 120 107
	Immobilisations corporelles			
	Installations techniques, matériel et outillage	4.1	85 462	67 053
	Autres immobilisations corporelles		288 063	246 672
	Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	4.3	5 115	206 015	
Autres immobilisations financières		449 476	283 371	
<b>Total II</b>			<b>4 754 277</b>	<b>4 042 444</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	4.4	646 350	2 109 120
	En-cours de production de biens		465 019	168 953
	Avances et acomptes versés sur commandes	4.5	2 956 792	1 567 627
	Créances			
	Clients et comptes rattachés	4.6	24 471 770	17 492 248
	Autres créances	4.7	2 650 395	2 040 400
Valeurs mobilières de placement	4.9	124 744	109 537	
Disponibilités		11 027 629	17 829 531	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance	4.10	478 640	118 506
	<b>Total III</b>		<b>42 821 339</b>	<b>41 435 922</b>
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>			<b>47 575 616</b>	<b>45 478 366</b>

## 27.2 Passif

PASSIF (en €)		Notes	Comptes annuels 31/03/2023	Comptes annuels 31/03/2022
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 2 909 109)	4.12	2 909 109	2 819 898
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		26 534 221	23 602 897
	Réserves			
	Réserve légale		94 052	94 052
	Autres réserves		304 616	582 229
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		-740 742	-277 613
	Subventions d'investissement		7 534	17 534
Provisions réglementées				
Total I			29 108 788	26 838 997
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées	4.13	408 857	484 107
Total II			408 857	484 107
PROVISIONS	Provisions pour risques	4.14	103 170	0
	Provisions pour charges			
Total III			103 170	0
DETTES	Dettes financières	4.15		
	Emprunts obligataires convertibles		0	3 000 000
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		6 430 655	7 459 925
	Concours bancaires courants			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4.18	26 510	0
	Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.16	5 431 384	3 512 269
	Dettes fiscales et sociales	4.17	3 186 339	2 083 838
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		5 649	6 643	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance	4.19	2 874 264	2 057 851
	Total IV		17 954 801	18 120 525
	Ecarts de conversion passif (V)		0	34 738
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			47 575 616	45 478 366

## 27.3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	Notes	Comptes annuels 31/03/2023	Comptes annuels 31/03/2022
Résultat net		-740 742	-277 613
Impôt différé non décaissé sur frais d'augmentation du capital		0	517 100
Amortissement et provisions		705 139	413 531
Plus et moins-values de cession		0	-5 233
Subventions d'investissements virées au résultat		-10 000	-10 000
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>-45 604</b>	<b>637 785</b>
Variation des stocks		1 166 704	-2 099 220
Variation des créances d'exploitation		-9 013 418	-8 185 583
Variation des dettes d'exploitation		3 826 568	3 854 329
<b>Variation nette exploitation</b>		<b>-4 020 146</b>	<b>-6 430 474</b>
Variation des créances hors exploitation		-325 500	-170 746
Variation des dettes hors exploitation			
<b>Variation nette hors exploitation</b>		<b>-325 500</b>	<b>-170 746</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>-4 345 645</b>	<b>-6 601 220</b>
<b>Flux de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>-4 391 249</b>	<b>-5 963 435</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-1 061 949	-1 774 914
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-286 648	-281 350
Acquisitions d'immobilisations financières		-175 905	-16 396
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0	5 233
Réductions et cessions d'immobilisations financières		210 700	2 800
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-1 313 803</b>	<b>-2 064 626</b>
Emissions d'emprunts		638 000	3 000 000
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables	4.13 & 4.15	-1 740 176	-1 747 313
Annulation de dettes financières			-18 500
Augmentation des capitaux propres	4.12	20 534	23 403 440
Dividendes			
Variation des comptes courants d'associés			
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>-1 081 393</b>	<b>24 637 627</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>-6 786 694</b>	<b>16 609 566</b>
Trésorerie d'ouverture		17 939 068	1 329 501
Trésorerie de clôture		11 152 373	17 939 068

## 27.4 Tableau de variation des capitaux propres

En €	Comptes annuels 31/03/2022	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de la période	Reprise de subv. d'invest.	Augmentation de capital	Comptes annuels 31/03/2023
Capital souscrit-appelé-versé	2 819 898				89 211	2 909 109
Primes d'émission	23 602 897				2 931 323	26 534 220
Réserve légale	94 052					94 052
Autres réserves	582 229	-277 613				304 616
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice précédent	0	277 613				0
Subventions d'investissement	17 534			-10 000		7 534
Résultat de la période en cours	-277 613		-740 742			-740 742
<b>Total après résultat</b>	<b>26 838 997</b>	<b>0</b>	<b>-740 742</b>	<b>-10 000</b>	<b>3 020 534</b>	<b>29 108 789</b>

## 27.5 Notes annexes aux états financiers

### NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES

#### NOTE 1.1 : LA SOCIETE

La société Entech a pour activités principales le développement et la commercialisation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques permettant à ses clients d'augmenter l'efficacité de leurs installations et d'optimiser leur retour sur investissement. La Société opère aussi bien sur des installations reliées aux réseaux existants (*on grid*) que hors réseau (*off grid*) permettant la création de *microgrids* (micro-réseaux). Elle fournit également des solutions de production et de stockage de l'hydrogène vert (c'est-à-dire provenant d'énergies renouvelables). L'essor des énergies renouvelables a fait du stockage d'énergie et du pilotage intelligent des réseaux électriques des enjeux majeurs. La société vise à répondre à ces enjeux au travers de prestations clés en mains associant des expertises de conception, de conversion, de stockage et de pilotage. Ce positionnement vise à se démarquer de la concurrence par la capacité à gérer de bout en bout des projets complexes à forte valeur ajoutée.

#### NOTE 1.2 : EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

##### Renforcement du Président Directeur Général et fondateur au capital

Durant l'exercice clos le 31 mars 2023, le Président Directeur Général, Monsieur Christopher Franquet, a, via sa holding personnelle la société ENJOY, acquis auprès de la holding personnelle de Monsieur Laurent Meyer, la société MEFASUDE des actions de la Société. Ces acquisitions ont été réalisées en deux tranches. La première tranche portait sur 0,76% du capital social et a été rachetée le 23 octobre 2022. La seconde tranche portait sur 3,44% du capital social et a été rachetée le 26 janvier 2023.

Monsieur Laurent Meyer, co-fondateur d'Entech, administrateur et Directeur Général Délégué a démissionné de l'ensemble de ses mandats en octobre 2022. Il s'est engagé à conserver, via sa holding personnelle la société MEFASUDE, le solde de ses actions, soit 12,6% du capital, pendant une durée de 4 ans et à préserver le concert existant avec le co-fondateur, Christopher Franquet.

##### Renforcement de l'équipe de direction

Au cours de l'été 2022, Entech a franchi le cap des 100 collaborateurs, ce qui représente une hausse de plus de 30% en un an et concerne toutes les fonctions de l'entreprise : commerce, R&D, opérations et ingénierie.

Pour accompagner sa forte croissance, Entech a annoncé en octobre 2022 l'arrivée de trois nouveaux membres à son Comité de Direction, dont deux nouvelles recrues : Jean Blavot, Directeur des opérations, et Gaël Le Goc, Responsable RSE et Communication. La création de ces deux nouveaux postes s'inscrit dans la structuration de la forte croissance de la

société et l'augmentation rapide de la taille des projets, tant en France qu'à l'international. Benoît Mahé, actuel Responsable Administratif et Financier rejoint aussi le Comité de direction au poste de Directeur Administratif et Financier.

### Conversion en Actions de l'Emprunt Obligataire OCA09-2021

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du Président Directeur Général en date du 7 avril 2022, la société Entech a constaté la conversion automatique des OCA09-2021 d'un montant de 3 000 000 € en actions ordinaires et l'augmentation corrélative du capital et la modification corrélative des statuts.

### Cession des titres GEPS TECHNO

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2022, la société Entech a procédé à la cession pour 250 674 € de sa participation dans la société GEPS TECHNO dont elle détenait 1,66% du capital social.

### Ouverture de nouvelles implantations

Fin septembre 2022, Entech a annoncé l'ouverture de bureaux à Lyon et Vannes.

La nouvelle implantation à Lyon permet d'élargir le développement régional et de recruter des talents pour créer un nouveau pôle d'excellence dans les métiers de l'intelligence artificielle. 7 collaborateurs, ingénieurs et techniciens spécialisés en intelligence artificielle, big data, machine learning... développent des logiciels de gestion de l'énergie (Energy Management Systems) et des algorithmes de diagnostic/pronostic hébergés dans les solutions cloud d'Entech. Des collaborations et des thèses sont planifiées avec les instituts de recherche et les laboratoires publics constituant l'écosystème régional d'innovation. Des équipes dédiées à la gestion de projet, aux études et au commerce y seront déployées à moyen terme.

L'agence de Vannes est spécialisée dans les raccordements électriques en Haute Tension (de 20kV à 225kV). L'expertise de cette équipe de 5 collaborateurs permet à l'entreprise de réaliser des projets de plus forte puissance. Elle va concevoir les interfaces techniques entre les réseaux de distribution et de transport, les moyens de production et les consommateurs en passant par la réalisation de modèles numériques.

En février 2023, Entech s'est également implantée à proximité d'Angers. Les équipes de ce centre technique travaillent sur les études de conception électrotechniques et mécaniques et le pilotage des projets photovoltaïques et stockage par batteries. Ces locaux servent aussi de base aux équipes chantiers qui réalisent la conduite de travaux, les installations électriques et la mise en service des systèmes. L'intérêt est d'être au plus proche des installations afin d'assurer un meilleur service de proximité. D'une surface totale de 650 m<sup>2</sup>, dont 500 m<sup>2</sup> d'espace de stockage et de préparation des chantiers, l'établissement a été ouvert le 3 février 2023 et accueille déjà 5 personnes. L'objectif est de monter à 10 collaborateurs d'ici la fin de l'année 2023 et deux fois plus d'ici 2 ans. Désormais implanté dans trois régions, Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, dont l'attractivité est reconnue, Entech a tous les atouts pour poursuivre sa forte dynamique de recrutement.

Désormais implanté dans trois régions, Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes, dont l'attractivité est reconnue, Entech a tous les atouts pour poursuivre sa forte dynamique de recrutement.

### Des succès commerciaux et de nouveaux projets

#### Lancement d'un partenariat sur la seconde vie des batteries de véhicules électriques

Le 7 juin 2022, Entech a annoncé, en tant que coordinateur du consortium, le lancement du projet ABR (Automotive Batteries Reuse) soutenu par la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et Rennes Métropole. Le consortium formé de Stellantis, Talendi, l'Université Bretagne Sud (Institut de recherche du Puy de Dôme, UMR CNRS 6027) et Entech œuvrera au développement de solutions de stockage en utilisant la seconde vie des batteries automobiles.

« Développer une filière et des innovations autour du démantèlement des batteries automobiles, (diagnostic, sécurité, data...) et solutions pour optimiser la seconde vie des batteries » est l'objectif annoncé pour ABR Project, porté par Entech et ses partenaires.

Le projet bénéficie d'un financement par la Région Bretagne, Quimper Bretagne Occidentale et Rennes Métropole, à hauteur de 495.8 k€ sur deux ans. ABR Project est également labellisé par le pôle ID4CAR, qui a reconnu le caractère innovant du projet, et la pertinence des débouchés économiques envisagés.

Pour Christopher Franquet, Président Directeur Général d'Entech, « La seconde vie des batteries de véhicules électriques pourrait représenter un immense marché, mais de nombreux freins restent à lever pour que ce marché soit viable économiquement. Entech fait partie des acteurs capables de mettre au point les nouvelles technologies qui rendront possible l'essor de cette filière. »

Le marché du véhicule électrique devrait continuer à progresser dans les années à venir, avec une offre toujours plus large des fabricants et la démocratisation des bornes de recharge sur le territoire. Plusieurs scénarios s'accordent sur cette tendance à l'augmentation de la mobilité électrique, qui pourrait représenter 80% du marché européen d'ici à 2050. Cet essor des véhicules électriques doit s'accompagner d'une réflexion sur la fin de vie des batteries. Or, si la durée de vie en mobilité d'une batterie Lithium-Ion est d'environ 12 ans, elle conserve ensuite jusqu'à 75% de sa capacité de stockage pour une utilisation stationnaire.

#### Entech choisi comme partenaire par ENGIE Laborelec pour un projet pilote de stockage d'énergie hydrolienne en Ecosse

Le 27 décembre 2022, Entech a annoncé une commande d'Engie Laborelec pour un système de stockage par batteries qui sera installé au centre européen des énergies marines (EMEC) situé sur l'île d'Eday, dans l'archipel des Orcades au Nord de l'Ecosse.

Cette deuxième commande d'Engie Laborelec s'inscrit dans le cadre du projet FORWARD2030, financé par le fonds public européen Horizon 2020 et mené par un consortium dirigé par Orbital Marine Power, pionnier des turbines hydroliennes. Le système de stockage par batterie lithium-ion de 1,2 MW/1,5 MWh fourni par Entech est conçu pour analyser les bénéfices induits par l'association du stockage et de l'énergie marémotrice afin de répondre à l'évolution des exigences du réseau dans un contexte de pénétration croissante des énergies renouvelables tout en augmentant les revenus potentiels du projet. Cela permettra de démontrer la viabilité technologique et économique de cette association en vue d'un déploiement à plus grande échelle à travers l'Europe.

L'énergie hydrolienne, qui exploite l'énergie des courants marins, fait partie des énergies marines renouvelables. Hors éolien offshore, celles-ci représentent aujourd'hui moins de 0,1% du mix énergétique mondial : les objectifs du pacte vert européen nécessitent une multiplication par 25 de la capacité actuelle de production des EMR d'ici 2050. Pour y parvenir, le passage au stade de développement industriel des technologies marémotrices est une nécessité. Le projet FORWARD2030, déployé en conditions réelles, est un des plus avancés dans le monde pour ce type d'énergie.

#### Entech conduit le consortium C-3POe pour apporter électricité et eau aux îles et sites côtiers isolés

Le 28 février 2023, Entech a annoncé le lancement du projet C3POe dont l'objectif est de constituer une gamme de produits Plug & Play pour une alimentation durable en électricité et en eau, à partir de ressources marines et renouvelables. Ces produits s'adressent à des populations côtières ou insulaires de 100 à 1000 personnes en manque d'eau et d'électricité. Le projet réunit un consortium, mené par Entech, dont les principaux partenaires sont H2X ECOSYSTEMS (hydrogène), SLCE watermakers (dessalement) et l'Université Bretagne Sud (recherche).

Il est financé par l'Union Européenne (FEDER), la Région Bretagne, Lorient agglomération et Rennes Métropole dans le cadre de l'Appel à Projets « L'innovation collaborative au croisement des filières », en appui sur les pôles de compétitivité.

L'objectif du projet C-3POe est de résoudre la problématique d'approvisionnement des îles et zones côtières qui manquent d'eau et d'électricité mais disposent d'eau de mer, d'énergies marines renouvelables et de soleil. Les marchés visés sont ainsi les îles européennes, notamment les îles bretonnes, les îles des Antilles, de l'Océan Indien et de Polynésie et les zones côtières d'Afrique et du Moyen-Orient.

Les produits conçus par le consortium sont des micro-réseaux intégrant des unités de dessalement, d'électrolyse et de batteries. L'eau produite par le dessalement pourra à la fois alimenter les habitants en eau potable et être transformée en hydrogène, via l'électrolyseur, pour stocker l'énergie à moyen-terme, en complément des batteries. Les systèmes, totalement autonomes et durables, devront s'intégrer de manière simple (solutions containerisées) pour s'adapter aux ressources et aux besoins locaux en eau et en électricité. Ils devront être facilement exploitables par les localités dans la durée, notamment grâce à des logiciels d'assistance, de pilotage et de diagnostic.

De ce fait, le modèle économique du projet repose principalement sur la vente d'équipements. Les premières ventes sont attendues d'ici 1 à 3 ans. Le potentiel à plus long-terme est estimé à plus de 10 M€ de chiffre d'affaires annuel pour le consortium, la part d'Entech représentant environ 40%.

## NOTE 1.3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

### Conflit Ukraine – Russie

L'impact du conflit sur l'activité de la société est jugé non significatif.

### Entech remporte un contrat majeur en stockage d'énergie auprès d'un groupement public conduit par GEG

Par voie de communiqué de presse le 30 mai 2023, Entech a annoncé avoir remporté un contrat-cadre avec quatre acteurs publics de l'énergie situés en Isère, en Savoie, dans le Loiret et dans le Val d'Oise. L'appel d'offres public, coordonné par GEG (Gaz Electricité de Grenoble), porte sur la fourniture de 6 sites en systèmes de stockage par batteries.

Le contrat-cadre permettra aux clients de passer des commandes au cours des 6 prochains mois pour une capacité de stockage pouvant dépasser 50 MWh, représentant ainsi le plus grand projet de stockage remporté par Entech à ce jour. Chaque infrastructure de stockage commandée sera mise en œuvre dans un délai d'un peu moins d'un an.

Ces systèmes de stockage par batteries délivrés par Entech offriront des services de régulation de fréquence au réseau électrique au niveau français et européen. Ils pourront aussi se substituer à des actifs de régulation de fréquence existants tels que des centrales thermiques par exemple.

## NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes et conventions générales

Les Comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 4 novembre 2016, n°2018-01 du 20 avril 2018, n°2018-07 du 10 décembre 2018 et ses règlements postérieurs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les corrections résultant d'erreurs, d'omissions matérielles, d'interprétations erronées ou de l'adoption d'une méthode comptable non admise sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, l'incidence, après impôt, des corrections d'erreurs significatives est présentée sur une ligne séparée du compte de résultat, sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

### 2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des situations et exercices présentés.

### 2.3. Principe de continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

### 2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers semestriels nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la date de situation, ainsi que sur les éléments de résultat des états financiers semestriels présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme ;
- L'évaluation des coûts de développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus ;

- L'évaluation de la dépréciation des créances clients ;
- L'évaluation des engagements de retraites.

## 2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

### NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

#### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs à des projets ;
- Des licences d'utilisation de logiciels.

Coûts de développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des coûts de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques ;
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

Ces coûts de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention.

Le démarrage de l'amortissement des coûts de développement s'effectue en pratique à compter de l'utilisation technique de l'immobilisation finalisée.

Les coûts de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « immobilisations en cours ».

La durée d'utilisation et d'amortissement de coûts de développement est estimée à 5 ans, à compter de la date de leur mise en service.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'usage à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale ainsi que des évolutions technologiques.

#### Logiciels :

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis sur une durée allant de 1 à 3 ans.



### 3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel : Méthode linéaire sur 3 à 5 ans ;
- Installations générales : Méthode linéaire sur 3 à 5 ans ;
- Matériel de transport : Méthode linéaire sur 2 à 4 ans ;
- Matériel de bureau informatique : Méthode linéaire sur 3/4 ans
- Mobilier : Méthode linéaire sur 5 ans.

### 3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres immobilisés et des dépôts et cautionnements.

Les titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### 3.3. Dépréciation des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeurs sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur d'usage. La valeur d'usage est approchée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs, sur la base de paramètres issus des plans d'affaires à 5 ans établis par la société. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

### 3.4. Stocks

Les matières premières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les travaux en cours ont été évalués au coût de production.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes.

### 3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### 3.6. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. A l'exception des disponibilités, les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif. Les pertes de change latentes sont comptabilisées en résultat via une provision pour pertes de change.

### 3.7. Trésorerie

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles, et des caisses.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

### 3.8. Frais d'émission d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser les frais d'émission d'emprunt en charges de l'exercice.

### 3.9. Mobilisation de créances

La société a recours à la mobilisation de créances commerciales auprès de Bpifrance dont les principales particularités sont les suivantes :

- Période du contrat : du 1er mars 2022 au 31 mars 2023 ;
- Montant de l'encours maximal : 2 000 000 euros ;
- Garanties : Cessions de créances professionnelles consenties et gage espèces d'un montant de 200 000 euros.

Ces mobilisations de créances professionnelles sont comptabilisées comme suit :

- Lors de sa cession, (Code Mon. Et Fin. Art. L.313-24), la créance disparaît de l'actif, mais s'y substitue une créance sur la banque cessionnaire comptabilisée en trésorerie active.
- La trésorerie reçue au titre du prêt accordé par l'établissement de crédit est comptabilisée en contrepartie d'une dette envers cet établissement, comptabilisée en dettes financières.

### 3.10. Capital social

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la note 4.12. de la présente annexe.

### 3.11. Prime d'émission et frais d'augmentation de capital

La prime d'émission est constituée par l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées à l'apporteur.

La société Entech a pris l'option d'imputer les frais d'augmentation du capital sur le montant des primes d'émission afférentes aux augmentations de capital conformément à l'article L.232-9 du Code de commerce.

### 3.12. Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionné au succès technique et commercial du projet financé sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées » et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 4.13.

### 3.13. Provisions passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour la Société.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- la société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

## Provisions pour pertes à terminaison

Dans le cas où une affaire fait apparaître un résultat prévisionnel déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée pour couvrir l'ensemble de la perte prévisionnelle.

### 3.14. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Le cas échéant, une provision pour prime de non-conversion est constituée à la clôture de l'exercice afin de couvrir le risque de non-conversion lors de l'échéance.

Cette provision est calculée sur la base de la valeur nominale de l'emprunt obligataire, au prorata du montant des obligations émises et à compter de leur date de souscription, selon le taux contractuel.

### 3.15. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale.

### 3.16. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société correspond :

- à de chantiers de développement et d'installation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques permettant à ses clients d'augmenter l'efficacité de leurs installations et d'optimiser leur retour sur investissement.

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les travaux ou services exécutés et acceptés. Pour cela, la société Entech établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

- à des prestations de services correspondant à des études dont le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation ; à des prestations de maintenance dont le chiffre d'affaires est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

### 3.17. Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production (PCG, art.947-72) au compte 72 « Production immobilisée ».

### 3.18. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### 3.19. Subventions

#### **Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

## Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

### 3.20. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

### 3.21. Crédit d'Impôt Innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

### 3.22. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

En application de la loi française, la Société a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable conformément à la recommandation ANC 2013.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 3,60 % en 2023 (1,77 % en 2022) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% ;
- Taux de rotation du personnel : faible ;
- Départ volontaire à la retraite à l'âge de 62 / 67 ans (lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein) ;
- Table de mortalité INSEE 2022.

Les engagements éventuels ainsi calculés sont suivis dans les engagements hors bilan. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

### 3.23. Résultat par action

Le résultat net comptable de base par action est obtenu en divisant le résultat net comptable par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Par ailleurs, en date du 23 décembre 2020, la société a procédé à l'attribution de BSPCE au bénéfice de certains salariés, dont les modalités d'émission sont détaillées en note 4.12.3.

Le calcul du résultat dilué par action se calculera avec l'hypothèse que toutes les obligations seront converties en actions et que tous les bons de souscription seront exercés.

Toutefois, étant donné que l'exercice clos au 31 mars 2023 est déficitaire, le résultat dilué par action sera inférieur au résultat de base par action et par conséquent, nous ne communiquerons pas ce chiffre.

### 3.24. Information Sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisé au sein de la société.

La société Entech a communiqué dans sa note « 4.21 Chiffre d'affaires » son chiffre d'affaires décomposé par secteur d'activité, à savoir :

- Production
- Hydrogène
- Stockage

### 3.25. EBITDA

Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*, désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

## NOTE 4 : NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### 4.1. Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Au cours de la période, les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS (en €)	31/03/2022	Augment.	Diminution	Virement de compte à compte	31/03/2023
Frais de développement	2 433 109				2 433 109
Concessions, brevets et droits similaires	213 853	115 704			329 557
Immobilisations en cours	2 099 507	946 245			3 045 752
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 746 469</b>	<b>1 061 949</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 808 418</b>
Installations techniques, matériel et outillage	119 675	42 432			162 107
Autres immobilisations corporelles	401 823	152 611			554 434
Immobilisations en cours	20 600	91 605			112 205
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>542 098</b>	<b>286 648</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>828 746</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 288 566</b>	<b>1 348 598</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 637 164</b>

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 mars 2023, soit 3 046 k€, correspondent à hauteur de 1 749 k€ au projet POGRA (Positive GRid Area) permettant le développement d'un modèle de smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement, ainsi que 363 k€ investis dans le développement du logiciel ESE soft.

### 4.2. Etat des amortissements

Au cours de la période, les amortissements ont évolué comme suit :

AMORT. DES IMMOBILISATIONS (en €)	31/03/2022	Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises	31/03/2023
Frais de développement	1 381 955	402 414		1 784 369
Concessions, brevets et droits similaires	145 781	64 311		210 092
<b>Amort. des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 527 736</b>	<b>466 725</b>	<b>0</b>	<b>1 994 461</b>
Installations techniques, matériel et outillage	52 622	24 024		76 646

Autres immobilisations corporelles	155 151	111 219	0	266 370
Amort. des immobilisations corporelles	207 773	135 244	0	343 017
<b>TOTAL</b>	<b>1 735 509</b>	<b>601 969</b>	<b>0</b>	<b>2 337 478</b>

#### 4.3. Etat des immobilisations financières

Au cours de la période, les immobilisations financières ont évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en €)	31/03/2022	Augmentation	Diminution	31/03/2023
Titres immobilisés	221 815	0	200 900	20 915
Autres immobilisations financières	283 371	175 905	9 800	449 476
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>505 186</b>	<b>175 905</b>	<b>210 700</b>	<b>470 391</b>

La société détient les titres immobilisés suivants (données exprimées en valeur brute) :

- SAS WEST AIR : 15 800 € (15,04 % du capital), dépréciés à 100 % ;
- SAS ATL-EN-TIC : 5 000 € (20 % du capital) ;
- FINISTERE MER VENT : 100 € (0,02 % du capital).

La société a cédé ses parts dans GEPS TECHNO (200 900€, soit 1,66% du capital)

Les autres immobilisations financières concernent 134 k€ de dépôt de garantie dont 103 k€ versés à notre bailleur, la SCI MENEZ PRAT KEMPER, 85 k€ de retenues de garantie sur des emprunts souscrits auprès de BPIFRANCE, 30 k€ de compte courant bloqué avec ATL-EN-TIC, et 200 k€ de retenues de garantie dans le cadre du contrat de mobilisation de créances.

#### 4.4. Stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

STOCKS ET EN COURS (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Matières premières, approvisionnements	646 350	2 109 120
En-cours de production de biens et services	465 019	168 953
<b>Total stocks et en cours</b>	<b>1 111 369</b>	<b>2 278 073</b>

Les approvisionnements sont essentiellement composés de panneaux photovoltaïques et de batteries.

Les en-cours de production de services concernent des temps passés sur des projets en phase de développement et dont l'attribution de la phase de construction présente pour Entech un degré élevé de probabilité.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre de la période présentée.

Les stocks diminuent sur l'exercice puisque les stocks stratégiques constitués l'année précédente ont été consommés sur les commandes en cours.

#### 4.5. Avances et acomptes versés sur commandes

Les avances et acomptes versés passent de 1 568 k€ au 31 mars 2022 à 2 957 k€ au 31 mars 2023. Au 31 mars 2023, le poste comprend essentiellement des acomptes versés dans le cadre d'achats de batteries non réceptionnées.

#### 4.6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se détaillent par échéance de la manière suivante :

CREANCES CLIENTS (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Créances clients	7 404 379	8 588 639
Clients douteux	2 170 482	2 170 482

Factures à établir	15 564 367	7 400 585
Provisions pour dépréciations	-667 458	-667 458
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>24 471 770</b>	<b>17 492 248</b>

<b>Échéances des créances clients</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>
dont créances non échues	3 000 095	5 588 217
dont créances échues depuis - de 2 mois	2 123 508	1 878 701
dont créances échues depuis + de 2 mois	1 333 740	1 121 722
<b>Créances clients</b>	<b>6 457 343</b>	<b>8 588 639</b>

Au 31 mars 2023, les créances clients et comptes rattachés contiennent 15 564 k€ de provisions pour factures à émettre. Il s'agit de la reconnaissance du chiffre d'affaires pris à l'avancement sur les affaires en-cours au 31 mars 2023 et 31 mars 2022. Le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation.

Au 31 mars 2023, les dépréciations constatées portent sur :

- Des redressements judiciaires ;
- Des litiges commerciaux ;

A l'exception d'un litige commercial provisionné à hauteur de 380 k€ correspondant à 25% de la créance HT, les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100%.

Dans ce contexte d'incertitude inhérent à tout litige la société maintient, en considérant les arguments juridiques dont elle dispose, une dépréciation de 380 k€ au 31 mars 2023, correspondant à la meilleure estimation de la direction.

Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 mars 2023 sur les créances clients, hors douteux, en application de la note 3.5.

#### 4.7. Autres créances

Les autres créances passent de 2 040 k€ au 31 mars 2022 à 2 650 k€ au 31 mars 2023.

<b>AUTRES CREANCES (en €)</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>
Avoirs non parvenus	30 824	11 538
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 000	105
Crédit d'Impôt Recherche	316 401	279 652
Crédit d'Impôt Innovation	73 795	13 163
Acompte IS / Solde IS	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	337 353	82 038
Retenue de Garantie	172 803	63 212
Débiteurs divers	0	224
Divers produits à recevoir	1 709 220	1 590 468
<b>TOTAL</b>	<b>2 650 395</b>	<b>2 040 400</b>

Au 31 mars 2023, le poste crédit impôt recherche est exclusivement composé du CIR déclaré au titre de l'année civile 2022. Au 31 mars 2022, ce même poste est exclusivement composé du CIR déclaré au titre de l'année civile 2021 et encaissé au 31 mars 2023.

Le poste divers produits à recevoir correspond essentiellement aux subventions à recevoir suivantes :

- 100% de la subvention notifiée par le FEDER d'un montant maximum de 1.150k€, plafonnée à 45% des dépenses réellement engagées, dans le cadre du « POGRA (Positive Grid Area) », permettant le développement d'un modèle smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement ;
- 427 k€ à une subvention notifiée par le FASEP (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé) dans le cadre d'un projet mené au Cameroun pour l'Institut Pasteur.

#### 4.8. Echéances des créances

Par ailleurs, les échéances des créances se présentent ainsi :

ECHEANCES DES CREANCES AU 31 MARS 2023 (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	449 476		449 476
Avances et acomptes sur commandes	2 956 792	2 956 792	
Clients douteux ou litigieux	2 170 482	2 170 482	
Créances clients	22 968 746	22 968 746	
Personnel et comptes rattachés	10 000	10 000	
Impôts sur les bénéfices (dont CIR / CII)	390 196	390 196	
Taxe sur la valeur ajoutée	337 353	337 353	
Avoirs non parvenus	30 824	30 824	
Retenue de Garantie	172 803	172 803	
Débiteurs divers	0	0	
Divers produits à recevoir	1 709 220	1 709 220	
Charges constatées d'avance	478 640	478 640	
<b>TOTAL</b>	<b>31 674 531</b>	<b>31 225 055</b>	<b>449 476</b>

#### 4.9. Trésorerie nette

La trésorerie nette se présente de la manière suivante :

DISPONIBILITES (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Valeurs mobilières de placement	124 744	109 537
Trésorerie	11 371 184	17 829 531
Caisse		
Mobilisation de créances	-343 555	
<b>Trésorerie nette</b>	<b>11 152 373</b>	<b>17 939 068</b>

Il est à noter que les V.M.P. correspondent à un contrat de liquidité liant Entech à la banque Portzamparc. Au 31 mars 2023, le compte titres était composé de 18 133 actions Entech pour une valorisation à cette même date de 124 743,90 €. La provision constatée l'exercice précédent a été reprise.

#### 4.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de la période présentée portent sur des charges d'exploitation.

#### 4.11. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent ainsi :

PRODUITS A RECEVOIR (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Clients - factures à établir	15 564 367	7 400 585
Fournisseurs - avoirs non parvenus	30 824	11 538
Divers produits à recevoir	1 709 220	1 590 468
<b>TOTAL</b>	<b>17 304 411</b>	<b>9 002 591</b>

#### 4.12. Capital

##### 4.12.1. Capital social

Au 31 mars 2023, le capital social s'élève à 2 909 108,60 € et se décompose en 14 545 543 actions d'une valeur nominale de 0,20 €, entièrement libérées.



Le tableau ci-après reprend les mouvements intervenus sur la période :

Capital Social	nb actions	valeur nominale	valeur des actions
Début d'exercice	14 099 488	0,20 €	2 819 897,60 €
Exercice BSPCE 2020-1	4 800	0,20 €	960,00 €
Exercice BSPCE 2020-2	9 600	0,20 €	1 920,00 €
Conversion des OCA09-2021	431 655	0,20 €	86 331,00 €
Fin d'exercice	14 545 543	0,20 €	2 909 108,60 €

#### Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par la société dans le cadre des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 62 185
- Cours moyen des achats : 8,33 €
- Nombre d'actions vendues : 60 499
- Cours moyen des ventes : 8,37 €

Au 31 mars 2023, la société détenait 18 133 actions propres (soit 0,12% du capital) dont la valeur évaluée au cours de clôture (8,50 €) s'établit à 124 743,90 €.

#### 4.12.2. Primes d'émission

Le tableau ci-après présente la composition des primes d'émission, toutes constatées sur la période :

Primes d'émission	nb actions	valeur prime	Prime Emission
Début d'exercice			23 602 897 €
Primes d'émission BSPCE 2020-1	4 800	1,23 €	5 885 €
Primes d'émission BSPCE 2020-2	9 600	1,23 €	11 770 €
Primes d'émission OCA09-2021	431 655	6,75 €	2 913 669 €
Fin d'exercice			26 534 221 €

Par ailleurs, les opérations d'augmentation de capital de l'exercice peuvent être résumées ainsi :

Synthèse Augmentations de Capital	Capital	Prime d'émission	Total	Impact trésorerie
Exercice BSPCE 2020-1	960 €	5 885 €	6 845 €	6 845 €
Exercice BSPCE 2020-2	1 920 €	11 770 €	13 690 €	13 690 €
Conversion emprunt obligataire OCA09-2021	86 331 €	2 913 669 €	3 000 000 €	- €
Fin d'exercice	89 211 €	2 931 323 €	3 020 534 €	20 534 €

#### 4.12.3. Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-après reprend les caractéristiques des plans de BSPCE en vigueur à la date du présent rapport :

BSPCE	BSPCE-2020-1	BSPCE-2020-2
Date d'Assemblée	23/12/2020	23/12/2020
Nombre total de bons autorisés par l'Assemblée	260	100
Nombre total de bons émis	260	100
Point de départ d'exercice des BSPCE	01/04/2021	01/04/2022
Date d'expiration des BSPCE	31/12/2030	31/12/2030
Prix de souscription ou d'achat d'une action (cf. Note 1)	1,426 €	1,426 €
Modalités d'exercice	(cf. Note 2)	(cf. Note 2)
Nombre de BSPCE souscrites	90	40
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	130	-
BSPCE émis restants	40	60
Actions potentielles issues des BSPCE émis (cf. Note 1)	19 200	28 800

Note 1 : Modalités de souscription des BSPCE :

Compte tenu du changement de la valeur nominale des actions par décisions de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, chacun des BSPCE donnera droit de souscrire à 480 actions d'une valeur nominale de 1,426 €.

Ces modifications ont été actés par avenants au Règlement des Plans BSPCE-2020-1 et BSPCE-2020-2 datés du 4 juin 2021.

Note 2 : Modalités d'exercice des BSPCE :

Emission et attribution gratuite, en 2020, de 360 BSPCE au profit de salariés de la Société.

Les BSPCE ne peuvent être exercés par leurs bénéficiaires que sous la condition que lesdits bénéficiaires soient toujours présents dans la Société à la date d'exercice.

Un bénéficiaire ayant quitté la Société, 130 BSPCE sont devenus caducs et ont donc été annulés.

Les BSPCE 2020-1 attribués restants peuvent être exercés à date fixe comme suit :

- 80 BSPCE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 ; 10 supplémentaires depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 ; 10 autres le 1<sup>er</sup> avril 2023 ; 10 autres le 1<sup>er</sup> avril 2024 ; le solde, soit 20, le 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- Et ce, jusqu'au 31 décembre 2030.

Les BSPCE 2020-2 attribués peuvent être exercés à date fixe comme suit :

- 10 BSPCE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 ; 10 autres le 1<sup>er</sup> avril 2023 ; 10 autres le 1<sup>er</sup> avril 2024 ; le solde, soit 20, le 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- Et ce, jusqu'au 31 décembre 2030.

Le prix d'exercice des BSPCE 2020-1 et BSPCE 2020-2 est fixé à 1,426 €

#### 4.12.4. Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

Le tableau ci-après reprend les caractéristiques des plans d'AGA en vigueur à la date du présent rapport :

AGA	AGA 01/2022
Date d'Assemblée	04/06/2021
Décision du Conseil d'Administration	18/01/2022
Nombre total d'actions émises	140 000
Nombre cumulé d'actions annulés ou caduques	-
Actions potentielles issues des AGA émises	140 000
Fin de la période d'acquisition des AGA	19/01/2025
Cours à la date d'attribution	6,95 €

Modalités d'acquisitions des AGA 01/2022 :

Les actions gratuites seront acquises définitivement par leur bénéficiaire sous la condition que ledit bénéficiaire soit toujours présent dans la Société à la date d'attribution définitive des actions, soit le 19 janvier 2025.

#### 4.13. Avances conditionnées

Le poste correspond au 31 mars 2023 à des avances remboursables obtenues de Bpifrance, et de l'ADEME pour financer des programmes de recherche et développement. Le remboursement de ces avances est conditionné :

- à la réussite des projets subventionnés par Bpifrance sur le plan technique et commercial et ;
- selon un échéancier pour les autres organismes financiers quel que soit l'aboutissement des projets.

Les avances remboursables ont évolué ainsi sur la période :

EVOLUTION DES AVANCES CONDITIONNEES (en €)	Au 31/03/2022	Augment.	Liquidation	Rembours.	Au 31/03/2023
Avance remb. BPIFRANCE	369 660			75 250	294 410
Avance remb. ADEME	114 447				114 447
Avance remb. TECHNOPOLE	0				0
<b>Total</b>	<b>484 107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 250</b>	<b>408 857</b>

Compte tenu d'une part des réussites attendues sur les projets subventionnés par Bpifrance et, d'autre part des échéanciers en vigueur sur les autres, le remboursement des avances s'étalera dans le temps comme suit :

AVANCES CONDITIONNEES AU 31 MARS 2023 (En €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
BPIFRANCE	294 410	20 500	273 910	
ADEME	114 447	114 447		
<b>Total</b>	<b>408 857</b>	<b>134 947</b>	<b>273 910</b>	

#### 4.14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sur les exercices présentés se présentent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en €)	31/03/2022	Dotations	Reprises	31/03/2023
Provisions pertes à terminaison	0	103 170	0	103 170
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>103 170</b>	<b>0</b>	<b>103 170</b>

La société a identifié trois contrats long terme à risque au 31 mars 2023, justifiant la comptabilisation de provisions pour perte à terminaison à hauteur de 103.170€.

#### 4.15. Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2023, les emprunts et dettes financières évoluent ainsi :

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en €)	Au 31/03/2022	Augment.	Diminution	Au 31/03/2023
Emprunts obligataires convertibles	3 000 000		3 000 000	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 448 800	638 000	1 664 926	6 421 874
Dettes sur créances mobilisées	0			0
Emprunts et dettes financières diverses	0			0
<b>Total</b>	<b>10 448 800</b>	<b>638 000</b>	<b>4 664 926</b>	<b>6 421 874</b>

Les diminutions d'emprunts obligataires et bancaires s'élèvent à 4 664 926 € et se traduisent en :

- 1 664 926 € de remboursement d'échéances d'emprunts
- 3 000 000 € de conversion de l'emprunt obligataire OCA09-2021 (cf. 4.15.1).

La Société a souscrit un nouvel emprunt auprès de Bpifrance de 638.000€ le 28 juillet 2022, afin de permettre le développement de la suite logicielle ESE Soft. Cet emprunt bénéficie d'un différé de 12 trimestres, et sera remboursé au 30 juin 2030.

Seuls les remboursements d'échéances et le nouvel emprunt ont généré des flux de trésorerie.

#### 4.15.1. Emprunt obligataire convertible

Un nouvel emprunt obligataire convertible en actions a été émis en septembre 2021 auprès d'Épopée Gestion pour un montant de 3 000 000 € et une durée de 1 an.

A la date du présent rapport, ces obligations ont été converties en actions dans les conditions prévues au contrat, soit l'émission de 431 655 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 € assortie d'une prime d'émission de 2 913 669 €.

#### 4.15.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 mars 2023 est le suivant :

EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 31/03/2023 (en €)	Montant nominal	Date de souscription	Taux d'intérêt	Solde restant dû	Dont < 1 an	Dont de 1 à 5 ans	Dont > 5 ans
BPI	700 000	07/12/18	1,72%	455 000	140 000	315 000	
BPI	1 000 000	06/04/20	1,89%	850 000	200 000	650 000	
BPI	1 000 000	20/04/20	2,50%	562 500	250 000	312 500	
BPI CLUB	2 000 000	09/03/21	Euribor 3M + 0,55%	1 260 000	360 000	900 000	
BPI	638 000	28/07/22	2,75%	638 000	0	350 900	287 100
CE	500 000	28/05/20	0,75%	300 775	71 331	229 443	
CMB	400 000	23/08/16	0,95%	68 252	68 252		
CMB	600 000	06/04/20	0,55%	352 803	85 670	267 134	
CMB PGE	350 000	23/04/20	0,76%	269 016	88 992	180 025	
CA PGE	350 000	11/05/20	0,55%	277 717	87 178	190 539	
CA	1 002 577	03/10/18	0,55%	505 413	167 548	337 865	
CIC PGE	350 000	04/05/20	0,70%	270 655	87 141	183 514	
CIC	1 000 000	04/07/19	0,72%	611 743	143 099	468 644	
Intérêts courus				8 781	8 781		
<b>Total</b>				<b>6 430 655</b>	<b>1 757 992</b>	<b>4 385 563</b>	<b>287 100</b>

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

#### 4.15.3. Echéance des emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AU 31 MARS 2023 (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 430 655	1 757 992	4 385 563	287 100
Dettes sur créances mobilisées	0			
Billets de trésorerie	0			
<b>Total</b>	<b>6 430 655</b>	<b>1 757 992</b>	<b>4 385 563</b>	<b>287 100</b>

#### 4.16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 431 384	3 512 269
<b>Total</b>	<b>5 431 384</b>	<b>3 512 269</b>

#### 4.17. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales de la période présentée se détaillent ainsi :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Dettes sociales	1 093 178	615 758
Dettes fiscales	2 093 161	1 468 080
<b>Total</b>	<b>3 186 339</b>	<b>2 083 838</b>

Il est à noter que la variation des dettes fiscales entre le 31 mars 2022 (1 468 k€) et le 31 mars 2023 (2 093 k€) est essentiellement lié à la TVA sur la provision pour Factures à émettre (1 735 k€).

#### 4.18. Echéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent ainsi :

ECHÉANCES DES DETTES AU 31/03/2023 (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	408 857	134 947	273 910	
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine	6 430 655	1 749 985	4 297 870	382 800
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	26 510	26 510		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 431 384	5 431 384		
Personnel et comptes rattachés	615 684	615 684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	477 493	477 493		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 060 027	2 060 027		
Autres impôts taxes et assimilés	33 134	33 134		
Autres dettes	5 649	5 649		
Produits constatés d'avance	2 874 264	2 874 264		
<b>Total</b>	<b>18 363 658</b>	<b>13 409 077</b>	<b>4 571 780</b>	<b>382 800</b>

Les avances et acomptes reçus correspondent exclusivement à des acomptes clients.

#### 4.19. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance de la période présentée correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement budgétaire constaté sur les projets en cours à la date de clôture.

#### 4.20. Charges à payer

Les charges à payer se décomposent ainsi :

CHARGES A PAYER (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Intérêts courus sur emprunts	8 781	11 125
Fournisseurs - charges à payer	1 085 784	199 428
Personnel - congés à payer	402 601	250 317
Personnel - autres charges à payer	212 861	108 757
Charges sociales à payer	222 100	100 921
Etat - charges à payer	14 507	4 537
Clients - rabais, remises, ristournes à accorder	5 649	6 643
<b>Total</b>	<b>1 952 283</b>	<b>681 728</b>

Les charges à payer aux fournisseurs correspondent aux réceptions de biens et services effectuées mais non facturées à la date de clôture.

#### 4.21. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en k€)	31/03/2023	31/03/2022
Production vendue de biens	32 611	17 546
Production vendue de services	1 716	3 266
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>34 327</b>	<b>20 812</b>

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur géographique est la suivante :

CA PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE (en k€)	31/03/2023	31/03/2022
France	28 288	18 737
Export	6 039	2 075
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>34 327</b>	<b>20 812</b>

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

CA PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en k€)	31/03/2023	31/03/2022
Production	16 602	10 935
Stockage	16 132	9 348
Hydrogène	1 593	530
<b>Chiffres d'affaires net</b>	<b>34 327</b>	<b>20 812</b>

#### 4.22. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Production stockée	296 066	168 953
Production immobilisée (cf. Note 1)	946 245	1 852 047
Subventions d'exploitation (cf. Note 2)	139 965	24 154
Reprises sur dépr., prov. et amort., transf. de ch.	116 988	110 015
Autres produits	5 828	3 446
<b>Total</b>	<b>1 505 092</b>	<b>2 158 615</b>

##### Note 1 : Production immobilisée

Au 31 mars 2023, la production immobilisée porte sur les projets de développement suivants :

- le développement de la suite logicielle ESE Soft pour 363 k€ ;
- le nouveau banc de test pour 249 k€ ;
- le projet ABR « *Automotive Batteries Reuse* », labellisé par le Pôle IdforCAR, pour 169 k€ ;
- Autres projets pour 165 k€.

##### Note 2 : Subventions d'exploitation

Au 31 mars 2023, les subventions d'exploitation correspondent :

- Au démarrage du projet ABR « *Automotive Batteries Reuse* », qui a objectif de développer une chaîne de valorisation et de réutilisation des batteries automobiles usagées afin de répondre aux besoins des applications de stockage d'électricité (en conteneur et en armoire) et d'améliorer les impacts environnementaux en repoussant leur fin de vie.  
Ce projet est financé par la Région Bretagne à hauteur de 169 k€, 92 k€ sont reconnus dans les comptes au 31 mars 2023,
- A l'étude de faisabilité technico-économique d'une chaîne complète innovante hydrogène pour les applications maritimes, financée pour 40 k€ par le dispositif AFPI (Aide à la Faisabilité des Projets Innovants), créé et cofinancé par la Région Bretagne et Bpifrance. La subvention est comptabilisée pour 21 k€ dans les comptes au 31 mars 2023,

- A la mise en place du projet C-3POE (Couplage Pérenne Plug & Play Eau Electricité pour les îles et sites côtiers isolés), qui bénéficie d'une aide du FEDER à hauteur de 87 k€, comptabilisée pour 26 k€ au 31 mars 2023.

#### 4.23. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Achats études et sous-traitance	6 584 873	5 239 175
Achats non stockés	379 689	218 214
Crédits-bails	67 282	22 555
Locations immobilières et charges locatives	459 803	390 563
Locations matériels	203 234	100 824
Entretien, réparations et maintenance	118 304	89 447
Primes d'assurances	242 435	145 504
Documentation générale	23 451	33 802
Personnel détaché, intérimaires	187 945	228 840
Honoraires et frais d'actes	453 793	323 193
Publicité, foires, expositions	65 683	8 936
Transport	96 581	115 569
Frais de déplacement, missions et réceptions	456 438	326 248
Frais de télécommunication	39 043	34 262
Services bancaires	153 589	81 965
Cotisations diverses	35 827	20 152
<b>Total</b>	<b>9 567 971</b>	<b>7 379 249</b>

Les autres achats et charges externes s'élevèrent à 9 568 k€ (+29,7%) au 31 mars 2023. Les principaux postes et les principales variations sont les suivantes :

- Achats d'études et sous-traitance pour 6 585 k€ (+25,7%) : la Société a eu recours à de la sous-traitance de capacités dans le cadre notamment d'installations et de câblage de centrales photovoltaïques et à de la sous-traitance de compétences (entreprises spécialisées en soudure, chaudronnerie, etc..). L'augmentation entre le 31 mars 2022 et le 31 mars 2023 s'explique principalement par la forte croissance observée sur le segment des centrales photovoltaïques.
- Les locations immobilières, 460 k€ (+17,7%), intègrent le loyer versé à la SCI Menez Prat Kemper pour le siège social à Quimper, sur une base de 400 k€ annuels ; ainsi que les loyers versés pour nos bureaux de Vannes, d'Angers et de Lyon.
- Le personnel intérimaire représente une charge de 188 k€ au titre de l'exercice, soit 0,55% du chiffre d'affaires au 31 mars 2023, contre 229 k€ au titre de l'exercice précédent, soit 1,1% du chiffre d'affaires au 31 mars 2022.
- Les honoraires représentent une charge de 454 k€ (+131 k€) et concernent notamment les prestations récurrentes liés à la cotation boursière de la société pour 165 k€, et le recours à des prestations d'accompagnement de la société sur diverses thématiques (+74 k€).
- Les frais de déplacements s'élevèrent à 456 k€ au 31 mars 2023 et sont en hausse de 39,9% en lien direct avec la progression de l'activité de la société.

#### 4.24. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Salaires et traitements	4 961 083	3 008 264
Charges sociales	1 840 541	892 480
<b>Total</b>	<b>6 801 624</b>	<b>3 900 744</b>
Taux moyen de charges sociales	37,1%	29,7%

Le taux moyen de charges sociales augmente sur l'exercice car la Société est désormais sortie du dispositif des « jeunes entreprises innovantes » qui lui octroyait une exonération de cotisations patronales

#### 4.25 Effectifs

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

EFFECTIF MOYEN	31/03/2023	31/03/2022
Cadres	64	39
ETAM	48	33
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>72</b>

L'effectif moyen de la Société est passé de 72 à 112 salariés, les embauches sur la période considérée se sont essentiellement portées sur des profils d'ingénieurs R&D et projet, des techniciens dédiés au bureau d'études et aux chantiers.

#### 4.26. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes des dirigeants au titre de l'exercice clos au 31 mars 2023 s'élèvent au total à 206 009,89€, contre 163 000€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

#### 4.27. Indicateur alternatif de performance : EBITDA

La société a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

EBITDA (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Résultat d'exploitation	- 1 101 757	- 471 687
Dotations aux amortissements sur immobilisations	601 970	532 304
dotations nettes des reprises aux provisions sur l'actif circulant	103 170	- 3 388
<b>EBITDA</b>	<b>- 396 617</b>	<b>57 229</b>
en % du Chiffre d'affaires	-1,1%	0,3%

#### 4.28. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Dotations aux amortissements sur immobilisations	601 970	532 304
Dotations aux provisions sur actif circulant	0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	103 170	0
<b>Total</b>	<b>705 140</b>	<b>532 304</b>



#### 4.29. Autres charges d'exploitation

Les autres charges se décomposent comme suit :

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Charges diverses de gestion courante	301	1 998
Créances irrécouvrables	0	3 388
Jetons de présence	36 000	14 750
Autres charges	480	9 977
<b>Total</b>	<b>36 781</b>	<b>30 113</b>

Au 31 mars 2023, les jetons de présence intègrent un forfait social de 20% du montant alloué.

#### 4.30. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

RESULTAT FINANCIER (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Autres intérêts et produits assimilés	18 199	1
Escomptes obtenus	0	2 598
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 281	115 385
Différences positives de change	27	128 767
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Produits financiers</b>	<b>21 507</b>	<b>246 751</b>
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	3 281
Intérêts et charges assimilées	100 881	241 938
Différences négatives de change	21 353	10 362
<b>Charges financières</b>	<b>122 234</b>	<b>255 581</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-100 727</b>	<b>-8 830</b>

Les intérêts liés aux placements ont généré des produits financiers à hauteur de 18 k€.

Les intérêts d'emprunts représentent une charge de 101 k€ sur la période (vs. 242 k€ en N-1).

Les différences de change présentent un résultat négatif sur la période : -21 k€ (vs. +118 k€ en N-1).

#### 4.31. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

RESULTAT EXCEPTIONNEL (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Produits avoir / indemnités d'assurance	0	10 569
Quote-part de subvention	119 646	544 902
Produits de cession des immobilisations	250 674	5 233
Autres produits exceptionnels	789	5 454
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>371 109</b>	<b>566 158</b>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	200 900	
Charges sur exercice antérieur	26 700	109 415
Autres charges exceptionnelles	71 964	29 554
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>299 564</b>	<b>138 969</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>71 545</b>	<b>427 189</b>

La quote-part de subvention se détaille ainsi :

Subventions inscrites au résultat (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Subventions comptabilisées en produits exceptionnels	109 646	534 902
Quote-part de subvention d'investissements étalée dans le temps	10 000	10 000
<b>Total</b>	<b>119 646</b>	<b>544 902</b>

La Société a bénéficié en juin 2020 de l'établissement d'une convention relative à la mise en place d'un Don du Gouvernement français dans le cadre du "Fonds d'Études et d'Aide au Secteur Privé" (FASEP), via Natixis, agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République Française, pour un montant de 527 k€.

Cette subvention a été enregistrée en produit de l'exercice au rythme de l'avancement des dépenses engagées, soit un montant de 110 k€ sur cet exercice.

La Société a cédé sa participation dans la société GEPS Techno le 27 juin 2022, cette cession a généré une plus-value de 50 k€ sur l'exercice.

#### 4.32. Impôts sur les bénéfiques

##### 4.32.1. Impôt courant

Le montant de l'impôt exigible au titre de l'exercice clos au 31 mars 2023 est nul compte-tenu des pertes fiscales constatées.

##### 4.32.2. Crédit d'impôt Recherche / Crédit d'impôt Innovation

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élèvent au 31 mars 2023 à la somme de 390 k€ et feront l'objet d'une demande de remboursement en juillet 2023.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élevaient au 31 mars 2022 à la somme de 293 k€ et ont fait l'objet d'un remboursement en janvier 2023.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés au poste Impôts sur les Sociétés dans le compte de Résultat.

##### 4.32.3. Accroissement / Allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde cumulé des déficits antérieurs reportables est de 3 910 431€ au 31 mars 2023 dont 1 074 381 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2023.

#### 4.33. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour la période présentée se détaillent ainsi :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Contrôle légal des comptes	64 709	60 000
- DELOITTE	64 709	60 000
Autres diligences et prestations directement liées	-	-
<b>Total</b>	<b>64 709</b>	<b>60 000</b>

#### 4.34. Engagements hors bilan

##### 4.34.1. Engagements donnés

###### Engagements financiers

Les engagements financiers donnés se présentent ainsi :

ENGAGEMENTS DONNES (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Nantissement du fonds de commerce	1 770 734	2 239 650
Nantissement de dépôt à terme	723 000	1 025 000
<b>Total engagements financiers donnés</b>	<b>2 493 734</b>	<b>3 264 650</b>

### Engagement de départ en retraite

Les engagements de départ en retraite ne sont pas comptabilisés.

Le montant de l'engagement hors bilan (charges comprises) s'élève à 101 749 € au 31 mars 2023 contre 82 773 € au 31 mars 2022.

### Engagement de couverture de change

Les engagements au titre de nos opérations de couverture de change en date d'arrêt du 31 mars 2023 sont les suivantes :

Montant nominal	Echéances	Valorisation au 31/03/2023
1 075 000 USD	31/07/2024	1 051 304 EUR
95 000 USD	29/08/2024	94 069 EUR
300 000 USD	07/11/2023	306 277 EUR
300 000 USD	08/11/2024	304 421 EUR
200 000 USD	08/11/2024	200 897 EUR
<b>1 970 000 USD</b>		<b>1 956 968 EUR</b>

### Engagement lié aux crédits-bails

Les engagements relatifs aux crédits-bails se présentent ainsi :

CREDIT-BAIL (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Valeur d'origine	286 347	160 127
Amortissements		
- Cumuls exercices antérieurs	30 050	11 490
- Dotations de l'exercice	62 925	17 196
<b>Total des amortissements</b>	<b>92 975</b>	<b>28 686</b>
Redevances payées		
- Cumuls exercices antérieurs	41 285	12 898
- Exercice	63 254	28 387
<b>Total des redevances payées</b>	<b>104 539</b>	<b>41 285</b>
Redevances restant à payer		
- A un an au plus	87 711	47 874
- Entre 1 et 5 ans	100 203	76 307
<b>Total des redevances restant à payer</b>	<b>187 914</b>	<b>124 181</b>
Valeurs résiduelles		
- A un an au plus		
- Entre 1 et 5 ans	27 500	15 433
<b>Total des valeurs résiduelles</b>	<b>27 500</b>	<b>15 433</b>

#### 4.34.2. Engagements reçus

##### Engagements financiers

Les engagements financiers reçus se présentent ainsi :

ENGAGEMENTS RECUS (en €)	31/03/2023	31/03/2022
GARANTIES MARCHES	7 070 218	2 595 967
<b>Total engagements financiers reçus</b>	<b>7 070 218</b>	<b>2 595 967</b>

Les « garanties marchés » sont des engagements par signature donnés par les banques en garantie sur des marchés publics et/ou privés.

#### 4.35. Entreprises liées

Au 31 mars 2023, les sociétés holdings ENJOY et MEFASUDE détiennent respectivement 51,69% et 12,60% du capital social d'Entech.

**Avec la société E-Factory**

La Société a commercialisé une solution innovante de production, de conversion et de stockage d'énergie appliquée à un bâtiment à une société - SAS E-FACTORY - codétenue par les holdings SAS ENJOY et SAS MEFASUDE. Cette cession fait l'objet d'un contrat pour un prix de vente de 920 k€. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement sur l'exercice clos au 31 mars 2022 s'élève à 50k€, il s'élevait à 682 k€ au 31 mars 2021, il était de 187 k€ constatés à l'avancement sur l'exercice clos au 31 mars 2020, soit un total de 920 k€.

Le prix sera payé comptant à la date de réception de la centrale par E-FACTORY sur facture à établir par Entech.

**Avec la société VEPV1**

La Société envisage également de livrer une centrale photovoltaïque à une société - SAS VEPV1 - codétenue par les holdings SAS ENJOY et SAS MEFASUDE. Cette opération vise à confier à cette « société-projet » l'exploitation et la maintenance de la centrale. Cette centrale alimentera exclusivement le client final, un acteur industriel du Morbihan. Le prix de cession de cette centrale, fixé à des conditions de marché, est de 219 k€, facturés à hauteur de 110 k€, générant au 31 mars 2022 un produit constaté d'avance de 79 k€ (idem N-1).

**Avec la société Menez Prat Kemper**

La Société a intégré un nouveau bâtiment courant mars 2021 qu'elle a pris à bail auprès de la SCI MENEZ PRAT dont les holdings SAS ENJOY et SAS MEFASUDE détiennent 45% des parts sociales. Outre un dépôt de garantie à son actif pour 103k€, la société a comptabilisé une charge de loyers et charges locatives afférentes de 400 k€.

**4.36. Résultat par action**

Le résultat de base par action s'établit à - 0,0509 € au 31 mars 2023 contre - 0,0197 € au 31 mars 2022.

Il est à rappeler que la valeur nominale d'une action est passée de 96 € à 0,20€ par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Résultat net	-740 742	-277 613
Nombre d'actions	14 545 543	14 099 488
Résultat de base par action	-0,0509	-0,0197

Le résultat dilué par action :

RESULTAT DILUE PAR ACTION (en €)	31/03/2023	31/03/2022
Résultat net	-740 742	-277 613
Nombre d'actions	14 545 543	14 099 488
BSCPE	48 000	72 000
Obligations convertibles en actions	0	431 655
<b>Total</b>	<b>14 593 543</b>	<b>14 603 143</b>
Résultat dilué par action	NC	NC

NC (non communiqué) : Etant donné que la perte diluée par action est inférieure à la perte de base, il n'y a pas lieu de communiquer ce chiffre

## Annexe A - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

# ENTECH

Société anonyme

Zone artisanale Menez Prat

11 allée Jean-François de la Pérouse

29100 Quimper

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2023

## ENTECH

Société anonyme

Zone artisanale Menez Prat  
11 allée Jean-François de la Pérouse  
29100 Quimper

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

---

À l'assemblée générale de la société ENTECH

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENTECH relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Chiffre d'affaires à l'avancement

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 3.16 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

### Immobilisations incorporelles issues de développement

Comme indiqué dans la note 3.1.1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 3.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

### Dépréciation des créances clients

La société constitue des dépréciations de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur le litige client, décrit dans la note 4.6 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ce jugement de la direction, et à apprécier l'information communiquée en annexe à cet égard.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.



## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 28 juillet 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

*radigue Guillaume*

Guillaume RADIGUE

## Annexe B - Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

# ENTECH

Société anonyme

Zone artisanale Menez Prat  
11 allée Jean François de la Pérouse  
29000 Quimper

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

---

## ENTECH

Société anonyme

Zone artisanale Menez Prat  
11 allée Jean François de la Pérouse  
29000 Quimper

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

---

A l'assemblée générale de la société ENTECH

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisé des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### Convention de prestation conclue avec la société NOMIZO

*Personne concernée* : Marie de Lauzon, Président de la société NOMIZO et membre indépendante du Conseil d'administration de votre société

*Nature et objet de la convention* : Une convention de prestation a été conclue le 13 février 2023 entre Entech et NOMIZO portant sur une mission au sens des dispositions de l'article L225-46 du Code de commerce, à savoir :

- le conseil et l'assistance dans l'élaboration des dossiers de réponse aux appels d'offres, pour ce qui concerne leurs contenus commercial, juridique, financier et RH (Ressources Humaines),
- le conseil et l'assistance dans l'organisation opérationnelle de chaque grand projet, ainsi que dans la définition d'une culture d'entreprise adaptée et ambitieuse,
- le conseil et l'assistance dans la préparation et la mise en œuvre, le cas échéant, d'une augmentation de capital, aux fins de financement d'un ou plusieurs desdits grands projets.

Cette convention est conclue pour une durée de 6 mois, du 13 février 2023 au 13 août 2023. Au titre de cette prestation, la société NOMIZO percevra, outre le remboursement des frais engagés dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, une rémunération forfaitaire journalière de 1.400 € HT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 1er février 2023.

Aucune prestation n'a été facturée par la société NOMIZO à votre société au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

## **Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement et motivées.**

En application des articles L.225-42 et L.823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

### Conventions de sous-location entre Entech et VEPV1

*Personnes concernées* :

- Christopher Franquet (Président directeur général de votre société) également président de la société ENJOY (Présidente de la société VEPV1)
- Laurent Meyer (Directeur Général Délégué et d'administrateur et administrateur de votre société jusqu'au 12 octobre 2022) également président de la société MEFASUDE détenant 12,60% du capital social d'Entech et directeur général de la société VEPV1.

*Nature et objet de la convention* : Convention de sous-location de locaux situés à Quimper (ZA Menez Prat) entre votre société (locataire principal) et la société VEPV1 (sous-locataire). Cette convention prend effet à compter du 24 janvier 2022 pour une durée égale à celle du bail principal, soit jusqu'au 10 mars 2023. Cette convention de sous-location prévoit un loyer annuel de 100 € HT.

Cette convention a été autorisée postérieurement par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2022, étant précisé que la procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

## Conventions de sous-location entre Entech et E-Factory d'autre part

### *Personnes concernées :*

- Christopher Franquet (Président directeur général de votre société) également président de la société ENJOY (Présidente de la société E-Factory)
- Laurent Meyer (Directeur Général Délégué et d'administrateur et administrateur de votre société jusqu'au 12 octobre 2022) également président de la société MEFASUDE détenant 12,60% du capital social d'Entech et directeur général de la société E-Factory.

*Nature et objet de la convention :* Convention de sous-location de locaux situés à Quimper (ZA Menez Prat) entre votre société (locataire principal) et la société E-factory (sous-locataire). Cette convention prend effet à compter du 24 janvier 2022 pour une durée égale à celle du bail principal, soit jusqu'au 10 mars 2023. Cette convention de sous-location prévoit un loyer annuel de 100 € HT.

Cette convention a été autorisée postérieurement par votre Conseil d'Administration du 6 avril 2022, étant précisé que la procédure d'autorisation préalable n'a pas été suivie par omission.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rennes, le 28 juillet 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

*radigue Guillaume*

Guillaume RADIGUE